

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 53<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 14 Novembre 1978.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. RENÉ LA COMBE

1. — Loi de finances pour 1979 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7553).

Budget annexe des postes et télécommunications.

M. le président.

M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Jouve,  
Pasty,  
Claude Michel,  
Bayard,  
M<sup>me</sup> Chavatte,  
MM. Lepercq,  
Jagoret,  
Desanlis,  
Royer,  
Noir,  
Nucci,  
Arreckx,  
Miossec.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 7568).

PRÉSIDENTICE DE M. RENÉ LA COMBE,  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n°s 560, 570).

BUDGET ANNEXE  
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 41 et 42.

Mes chers collègues, il serait souhaitable que tous les orateurs inscrits puissent s'exprimer ce matin, car notre ordre du jour est assez chargé. L'examen du budget de l'éducation s'est terminé cette nuit à trois heures et demie. Il convient donc que chacun respecte rigoureusement le temps de parole qui lui a été imparti. De son côté, M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications interviendrait après les rapporteurs et les orateurs.

M. Gilbert Faure. Ce sera le budget des télécommunications rapides ! (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Pierre Ribes, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, mesdames, messieurs, voici un budget qui reste par son ampleur l'un des tout premiers de l'Etat, s'il n'est le premier.

Voici une administration qui va bientôt comprendre plus de 450 000 personnes.

Voici une entreprise de haut niveau, prestataire de multiples services, qui demeure l'un des rouages essentiels de notre économie.

Le rapporteur spécial de la commission des finances que je suis en a partagé depuis bientôt une décennie les espérances et les déceptions.

Pardonnez-lui d'avancer la passion qu'il mettra, de temps en temps, à défendre, à argumenter et à développer tel ou tel aspect particulier de son rapport. Je n'ai pas vécu impunément au contact de cette administration, tout au long de neuf années, sans faire mienne sa volonté de surmonter l'espèce de fatalité qui marque profondément sa vie. Les moyens considérables mis à la disposition de cette grande maison ne paraissent pas toujours suffisants pour lui permettre d'assumer pleinement sa mission essentielle de service public, malgré tous les efforts déjà accomplis — je les reconnais bien volontiers — tant par vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, que par certains de vos prédécesseurs.

Et pourtant !

Les crédits totaux prévus pour l'année 1979 — crédits destinés aux seules dépenses réelles — atteindront 80 milliards 800 millions de francs, dont 56 milliards 124 millions pour le fonctionnement et 24 milliards 676 millions pour les opérations en capital.

Par ailleurs, 26 milliards 108 millions d'autorisations d'engagements sont prévus et 11 251 emplois nouveaux seront créés en 1979.

Ces dépenses doivent être équilibrées par les recettes propres à l'administration, c'est-à-dire par des produits d'exploitation en forte progression : près de 69 milliards complétés par un financement dont on nous dit, une fois encore, qu'il est à déterminer ; par des emprunts et des hausses de tarifs à concurrence de 11 milliards, montant enfin compatible avec les possibilités du marché et les charges qu'il entraîne.

Je ne voudrais pas lasser votre attention par une longue énumération de chiffres. Vous trouverez, mes chers collègues, le détail de toutes les mesures dans mon rapport écrit. Pourtant, le rappel de quelques pourcentages d'évolution me paraît s'imposer.

Les années précédentes, nous notions des majorations généralisées d'une année sur l'autre, de l'ordre de 20 p. 100.

Pour 1979, si le fonctionnement et les dépenses en capital augmentent — mais de 15 p. 100 seulement — les engagements d'investissement régressent en valeur absolue. Quant aux créations d'emplois, il y en avait 3 000 de plus l'année dernière.

Cet ensemble, vous le constatez, donne au budget des PTT un taux d'évolution comparable à celui du budget général.

Regretter que les postes et télécommunications ne figurent pas parmi les priorités sectorielles du projet de loi de finances pour 1979 ne saurait cependant faire oublier le haut niveau auquel a été porté, au cours des dernières années, l'effort financier consacré à ce secteur.

Au cours des dix dernières années, il a été créé près de 85 000 emplois. Le budget de fonctionnement des PTT a été multiplié par cinq et les investissements par douze. Certes, il conviendrait de moduler les progressions de crédits pour tenir compte de la dérive des prix. Ces progressions n'en restent pas moins très significatives de l'effort accompli en faveur des PTT, et plus particulièrement des télécommunications, effort concrétisé par le quasi-quadruplement du parc téléphonique : 3 800 000 lignes fin 1969, 13 500 000 lignes fin 1979.

Dans le même temps, il fallait prendre en compte trois mutations technologiques.

Après des expériences en vraie grandeur, les services financiers sont totalement passés en gestion automatisée, ce qui permet maintenant de développer les services périphériques : distributeurs de billets et liaisons directes par terminaux avec les bureaux de poste.

A la poste, le tri automatique est entré dans sa phase opérationnelle, modifiant ainsi les données de l'acheminement et améliorant notablement les conditions de travail dans ce secteur.

Aux télécommunications enfin, l'ère de la commutation électronique est désormais ouverte, avec les avantages qu'elle entraîne : matériels plus performants, moins encombrants, moins onéreux, multipliant de surcroît les possibilités d'exploitation

et permettant notamment — question brûlante d'actualité — de donner un jour aux abonnés une facturation détaillée. Nous en avons fait ressortir tout l'intérêt à différentes reprises.

Effort financier important, mutations technologiques, certes, mais aussi permanence des problèmes endémiques propres aux PTT : déficit d'acheminement de la presse, déficit des chèques postaux et, difficulté relativement récente, endettement.

Pour l'acheminement de la presse, des décisions doivent être prises d'urgence. Le déficit — qui atteindra 2 milliards de francs en 1979 — ne peut plus être supporté par les seuls usagers de la poste. L'incidence de ce déficit permanent sur le sous-équipement des services postaux est, en effet, indéniable.

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Pierre Ribes, rapporteur spécial.** Il n'est certes pas question de remettre en cause les tarifs réduits consentis à la presse — nous l'avons toujours dit — encore qu'une redéfinition des publications pouvant y prétendre s'imposerait sans doute.

Mais la charge qui en résulte, charge d'intérêt public, doit être compensée par une subvention du budget général, comme cela se pratique, par exemple, pour la SNCF ou la RATP.

En ce qui concerne les chèques postaux, je serais tenté de formuler des demandes de même ordre.

Il y a indiscutablement des améliorations très sensibles. Elles ne furent acquises d'ailleurs qu'au prix d'interventions répétées de la commission des finances et de son rapporteur et grâce à votre compréhension, monsieur le secrétaire d'Etat. Beaucoup de nos collègues se souviennent, en effet, que c'est grâce à l'action incessante que M. Wagner et moi-même avons menée et que c'est par le dépôt de deux amendements que le taux de la rémunération versée par le Trésor a été porté de 1,5 p. 100 en 1970 à 6,1 p. 100 cette année, en attendant les 6,5 p. 100 pour 1980.

Toutefois rien n'est encore gagné : le déficit persiste et persistera aussi longtemps que l'on n'ira pas sans faiblesse droit au but, aussi longtemps que des combats d'arrière-garde ne viendront pas retarder la solution définitive de ce problème.

L'endettement, enfin, par sa croissance, est devenu une préoccupation souvent évoquée à cette tribune.

Pour 1979, la charge de la dette — y compris la rémunération, par loyers, de l'appel aux sociétés de financement — représentera 15 p. 100 du chiffre d'affaires consolidé des PTT. Quant au niveau de l'endettement, il est déjà du même ordre que ce chiffre d'affaires consolidé, soit 36 milliards de francs au 31 décembre 1977 pour des recettes égales à 42 milliards 800 millions de francs.

S'agissant d'un secteur économique en nette progression et réalisant globalement des bénéfices d'exploitation importants, cette situation n'est pas encore trop alarmante. Il n'empêche que cette charge en constante augmentation pèsera lourdement sur les comptes de l'administration dans les années à venir et que le remboursement des emprunts souscrits va très bientôt limiter considérablement les ressources d'autofinancement.

C'est dans ce contexte de relative réussite mais aussi de permanence de certains problèmes que se situent les principales remarques que je voulais présenter à propos de ce budget. Je les regrouperai en deux chapitres classiques : les télécommunications et la poste.

Concernant les télécommunications — priorité numéro un du VII<sup>e</sup> Plan par l'ampleur des ambitions affichées : 20 millions de lignes en 1982 et 105 milliards de francs 1975 affectés à ce programme — les paris sont actuellement pratiquement tous tenus. En effet, le parc téléphonique est déjà très voisin de 12 millions de lignes et la qualité du service est en général très acceptable.

Toutefois, un point noir demeure : le délai de raccordement ne diminue guère, même s'il faut, dans certaines zones privilégiées, faire un démarchage pour trouver de nouveaux abonnés. Cela est en réalité la rançon du progrès. Au fur et à mesure que les moyens de satisfaire la demande augmentent, celle-ci s'accroît encore plus vite, ce qui tend à prouver que l'objectif final de 20 millions de lignes n'est pas surévalué. C'est dans ce contexte global que la réduction constatée des autorisations d'engagements — 24 milliards 800 millions de francs en 1979 contre 25 milliards 750 millions de francs l'an passé — est préoccupante. Certes, elle ne peut remettre en cause le plan en cours, mais elle peut probablement en retarder la réalisation.

L'administration, invoquant — le mot « espérant » serait peut-être plus exact — des gains de productivité supplémentaire, compte néanmoins réaliser les prévisions. Cependant les gains de productivité passés ne paraissent pas devoir autoriser tout à fait ces espérances, d'où l'inquiétude manifestée par votre rapporteur et par la commission des finances de voir des retards apparaître dans la réalisation du Plan. Nous attendons sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, une réponse précise.

Nous vous posons également la question de savoir sur quelles sociétés de financement porteront les réductions des programmes qui leur sont confiés.

Je dois préciser que globalement ces programmes accusent une diminution de 2 milliards 600 millions de francs, puisqu'ils passent à 2 milliards de francs seulement en 1979. C'est d'ailleurs cette diminution non compensée par l'augmentation corrélatrice des programmes financés sur crédits budgétaires qui provoque la baisse des prévisions totales.

Sans cette conséquence fâcheuse sur le niveau des engagements, une telle réduction des programmes confiés aux sociétés de financement ne pourrait, au demeurant, qu'être profitable aux finances des télécommunications, à condition qu'elle ne concerne que les seules sociétés privées de financement dont l'intervention est pour les PTT plus coûteuse que le recours à l'emprunt.

La logique et la bonne gestion des deniers publics voudraient que cette réduction n'affecte pas Francetel, dont le surcoût est nul.

Pour en terminer avec les télécommunications, il faut encore exprimer des inquiétudes au sujet de l'avenir de l'industrie du téléphone, notamment dans un secteur particulier, peu important sans doute, mais intéressant tout de même, celui des installations privées.

En matière de petites installations privées, il serait bon et urgent, monsieur le secrétaire d'Etat, que des limites précises de compétence fussent clairement définies, comme cela a été fait depuis longtemps par EDF et GDF. Je vous ai déjà entretenu de cette question avec le rapporteur général de la commission des finances. Cela permettrait aux 400 petites et moyennes entreprises qui emploient 15 000 salariés, et qui, depuis toujours, sont spécialisées dans ce secteur d'être définitivement rassurées.

Au plan général de l'industrie téléphonique, les craintes déjà exprimées quant à son avenir persistent. Quand, à la fin du Plan en cours, c'est-à-dire en 1982, la France se trouvera dotée d'un parc de 20 millions de lignes, il est raisonnable de penser que la croissance de ce parc sera ralentie. Il faudra, certes, songer au renouvellement des matériels mais, en tout état de cause, le niveau des commandes de l'Etat ne pourra que diminuer.

Le relais devrait alors être assuré par l'exportation dans une proportion estimée à 30 p. 100 en valeur des matériels produits. Sur un marché international, vaste sans doute, mais combien sollicité, cet objectif paraît ambitieux malgré le renom de la technologie française, du tout électronique en particulier.

L'industrie française est déjà confrontée à de délicats problèmes de reconversion nés du passage aux techniques électroniques qui, par les gains de productivités qu'elles entraînent, conduisent déjà — et au mieux — au seul maintien des effectifs actuels. Si donc l'exportation n'atteignait pas un niveau suffisant, c'est l'emploi qui serait menacé dans ce secteur. Ce problème doit retenir toute notre attention, mais je sais que l'ancien secrétaire d'Etat au commerce extérieur est orfèvre en la matière.

Les préoccupations concernant les télécommunications se situent dans un avenir proche. En revanche, celles qui sont relatives à la poste sont d'une brûlante actualité.

Il y a, tout d'abord, les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, problème national qui déborde largement le cadre des PTT mais auquel votre administration est confrontée en permanence. C'est pourquoi, je ne peux, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous demander d'accorder priorité absolue à la sécurité des personnes. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

J'évoquerai ensuite les investissements de la poste et ses moyens de fonctionnement.

Le projet de budget pour 1979 montre que le niveau des investissements de la branche « poste et services financiers » est maintenu strictement en valeur absolue. Il s'agit déjà d'une régression car, du fait du dérapage des prix, le niveau physique des réalisations sera inférieur à celui de l'an dernier.

Or, si l'on précise que les dépenses consacrées au plan de modernisation du tri augmentent conformément aux prévisions du VII<sup>e</sup> Plan, que la modernisation et le perfectionnement des infrastructures des services financiers se poursuivent — concurrence oblige ! — et que l'effort en matière de sécurité ne peut que se développer, on conclut qu'un seul secteur supportera toute la réduction des investissements : celui des bureaux de poste, depuis longtemps oublié de l'expansion.

**M. Pierre Mauger.** Ce n'est pas pensable !

**M. Pierre Ribes, rapporteur spécial.** Pour ce qui est des crédits de matériel et de fonctionnement de cette branche, leur faible progression, 7,2 p. 100, tout juste suffisante pour compenser la seule hausse des prix, va nécessiter des redéploiements très difficiles.

Il est alors probable que les crédits d'entretien des bâtiments, seules dépenses qu'il est possible de différer, souffriront à nouveau de ce redéploiement. Bien qu'image de marque d'une admi-

nistration qui se veut dynamique, confrontée par ailleurs à de rudes attaques de la part des concurrents, les guichets et les bureaux, en nombre insuffisant, resteront sans doute, dans bien des cas, encore vétustes et inadaptes.

Il me paraît important d'insister sur ce point. Vitrines de l'administration, les bureaux de poste doivent être non seulement bien implantés et en nombre suffisant, mais aussi fonctionnels, accueillants et, bien entendu, protégés. Or, dans un grand nombre de cas, ce ne sont pas là leurs caractéristiques actuelles. Il faut donc mettre fin rapidement à ce sous-équipement de la poste ; de plus, une vaste opération de rénovation doit être entreprise sans délai. Nous attendons des actes dans ce domaine. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Après ce plaidoyer adressé aux pouvoirs publics, je me tournerai maintenant vers les responsables directs des services.

A mon avis, la poste souffre avant tout de sa taille, de sa concentration excessive et des conditions dans lesquelles elle prend certaines décisions.

La poste est essentiellement une entreprise : elle doit être dirigée en tant que telle avec le souci d'assurer, à défaut d'excédents, l'équilibre du service. Chaque décideur devrait être pénétré de cette évidence et ne pas se contenter, quelquefois par facilité, de demander toujours plus de crédits.

On prétend parfois que si la poste ne marche pas, c'est la faute du statut de la fonction publique ou encore de l'absence d'autonomie financière. Ces objections sont beaucoup exagérées, me semble-t-il. En particulier, en matière de gestion du personnel, l'administration des PTT ne s'est-elle pas donnée des règles beaucoup plus contraignantes pour elle que celles de la fonction publique ?

Et pourquoi créer deux budgets annexes : ils existent en fait déjà, et depuis bientôt dix ans.

Non, plus que des changements de statuts, c'est une modification radicale des mentalités qui s'impose, supposant une profonde décentralisation et la définition claire d'objectifs précis. Ceux-ci doivent être fixés compte tenu des souhaits de la clientèle, mais aussi des moyens et des coûts, pour en arriver, s'il le faut, à des révisions doctrinales.

Par exemple, la régularité garantie d'acheminement à J + 2 ne serait-elle pas préférable à un J + 1 hypothétique et beaucoup plus coûteux en raison des moyens utilisés : avion, travail de nuit, etc. ?

Faut-il absolument — c'est là un problème difficile — assurer dans les conditions tarifaires actuelles la distribution des plis publicitaires ? Ce trafic hors monopole, donc n'entrant pas dans la contrainte du service public, ne pourrait-il pas faire l'objet de discriminations sectorielles avec, bien entendu, des tarifs appropriés ?

Il y aurait peut-être des risques de diminution momentanée de trafic, mais la concurrence dans ce domaine ne me paraît pas très dangereuse ; en tout cas ce serait une expérience à tenter ; et que ceux qui dénoncent actuellement les « cadeaux faits aux grandes entreprises par le biais des tarifs réduits » ne viennent pas alors m'accuser de prôner un quelconque démantèlement de la poste.

L'image de marque de votre administration et la défense du service public sont aussi entre les mains des agents et personnels. Si les usagers sont souvent défavorablement impressionnés par l'aspect des bureaux et parfois rebutés par les tarifs, ils le sont encore davantage lorsque le service n'est pas assuré, ou est mal assuré. Ils ne comprennent ni n'admettent d'être pénalisés par des grèves à répétition sous n'importe quel prétexte. Ils ne s'expliquent pas, par exemple, que l'on cesse le travail pour obtenir tel ou tel avantage ou des horaires qui sont parfois déjà appliqués. La plupart de ces usagers, eux, ont des horaires de travail plus importants et, en outre, ils n'ont pas la sécurité de l'emploi.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, je vous serais obligé de bien vouloir conclure.

**M. Pierre Ribes, rapporteur spécial.** J'en termine, monsieur le président.

Le service public est un service d'intérêt national ; il doit passer au-dessus de revendications dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles portent souvent la marque d'un certain corporatisme. La grande revendication vise les effectifs, mais, en réalité, personne n'est d'accord sur le nombre optimal des emplois qui devront être créés. Trente-cinq mille l'ont été depuis dix ans à la poste. Il en faudrait encore dix mille, disent les uns, vingt mille, disent d'autres, cinquante mille renchérissement certains. Où est la vérité ?

**M. Gilbert Faure.** Pas chez vous !

**M. Pierre Ribes, rapporteur spécial.** Ne devrait-on pas, avant toute prise de position, examiner ce problème avec le même sérieux qui a présidé aux négociations relatives à la titularisation de trente-sept mille auxiliaires ? Les imbrications sociales qu'en-

trainait cette mesure laissent craindre les plus grandes difficultés quant à son aboutissement. Les bonnes volontés réciproques de l'Etat, des responsables et des agents de l'administration ont facilité et accéléré cette opération pourtant mal engagée. N'est-ce pas là l'exemple type qui apporte la preuve que, lorsque les différents partenaires le veulent vraiment, les problèmes, même très compliqués, sont résolus dans les meilleurs délais ?

Je conclurai donc sur cette note optimiste. La concertation, l'esprit d'entreprise et le sens des responsabilités ont raison de tous les obstacles — et des obstacles, nous le savons, il en existera toujours. C'est dans cette voie que doivent s'engager toutes les parties concernées pour que l'administration des postes et télécommunications redevienne ce qu'elle était encore hier : une administration exemplaire.

Vous vous associez à ce vœu, mesdames, messieurs, en adoptant la position de la commission des finances, qui a approuvé le présent projet de budget en attendant mieux et très vite. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, vous vous doutez bien que, disposant seulement de 600 secondes pour présenter mon rapport, je ne tenterai pas de survoler, même rapidement, tous les problèmes que pose le budget des PTT.

Les rapports écrits de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges ont été largement diffusés, et chacun a pu en prendre connaissance.

Après l'excellent exposé de mon collègue M. Ribes, je ne reviendrai pas sur les sujets qu'il a évoqués et je me bornerai à souligner quelques points très particuliers.

D'abord, je dois insister sur le fait que, depuis de nombreuses années, le secteur des transports de la presse accuse un déficit. C'est absolument inadmissible. On a déjà souvent promis que ce déficit irait en diminuant ; or il continue de représenter une lourde charge pour votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat ; il importe donc de trouver une solution, par le biais du budget des charges communes ou par tout autre moyen, car il est inconcevable que ce déficit soit uniquement supporté par le budget des PTT.

En relisant le rapport pour avis que j'avais présenté, il y a dix-sept ans, au nom de la commission de la production et des échanges, j'ai été agréablement surpris car j'ai pu apprécier l'ampleur des progrès réalisés par le budget des PTT.

En effet, en 1963, ce budget était l'un des plus petits puisqu'il ne représentait guère plus de 6 p. 100 des dépenses globales de l'Etat. Son montant était inférieur à 6 milliards de francs alors que, cette année, il dépasse 80 milliards. Même si l'on tient compte de l'effritement de la monnaie, on constate que la progression a été très sensible.

Un effort considérable a été réalisé en faveur du téléphone. Il faut, en effet, se souvenir qu'à l'époque le réseau était insignifiant et vétuste et que des dizaines de milliers de demandes n'étaient pas satisfaites ; les délais pour obtenir un branchement étaient considérables et les protestations des Français étaient incessantes ; d'ailleurs, celles des rapporteurs du budget des PTT en étaient le reflet. Les seules notes gaies émanaient des chansonniers, et l'on se souvient du fameux « 22 à Asnières ».

**M. Christian Nucci.** Cela n'a pas changé !

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis.** Cependant, compte tenu des difficultés que connaissent tous les autres secteurs, il a fallu attendre des années pour rattraper les retards et atteindre un rythme de croisière satisfaisant.

Pour le téléphone, nous sommes à présent sur la bonne voie.

**M. Gilbert Faure.** Grâce aux avancées des conseils généraux !

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis.** Grâce à certaines avancées des conseils généraux...

**M. Xavier Hamelin.** Et régionaux !

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis.** ... et des assemblées régionales, il faut le reconnaître.

Mais un problème se pose : celui de la bataille des poteaux de bois contre les poteaux de fer.

Sur plusieurs bancs des socialistes. Ah ! Ah !

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis.** Il paraît peu important, mais il est sérieux sur le plan écologique et intéresse certaines corporations.

A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez pris certains engagements l'année dernière ; M. le ministre de l'environnement en a pris d'autres. Il est quand même peu sérieux

d'implanter des poteaux de fer dans les forêts. Pouvez-vous nous donner des précisions sur ce point ? Je vous en remercie à l'avance.

Si le téléphone a connu des progrès en métropole, il est des départements, en particulier celui de la Réunion, où d'importants efforts restent à faire.

La qualité des communications est souvent très mauvaise, et les demandes de raccordement en instance augmentent sans cesse, atteignant la proportion que nous enregistrons en métropole il y a quelques années.

**M. Jean Fontaine.** C'est exact !

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis.** Par ailleurs, nous attendons toujours l'automatisation par satellite dans le sens métropole—la Réunion : l'automatisation ne fonctionne en effet que dans un seul sens.

Quand seront réalisées des améliorations dans ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Henri Emmanuelli.** C'est le 22 à la Réunion ! (Sourires.)

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis.** La nomination de personnels des télécommunications ou de la poste dans les départements d'outre-mer pose également d'importants problèmes sur lesquels il est indispensable que vous puissiez vous pencher.

Si nous pouvons, dans l'ensemble, être satisfaits des progrès réalisés en matière de télécommunications, il n'en va pas de même pour la poste où la situation se dégrade alors que cette poste était autrefois un sujet de fierté non seulement pour le ministre qui en avait la responsabilité, mais également pour tous les postiers. Vous devez résoudre d'urgence le problème qui se pose — M. Ribes en a d'ailleurs longuement parlé — afin de redonner à tous vos agents la confiance en leur avenir et le goût de l'effort dans une branche difficile où le travail est fatigant mais qui est pourtant indispensable à l'économie nationale.

Un effort de recrutement doit être consenti sur les plans local et régional car, eu égard aux problèmes de logement, il est difficile de déplacer des personnes sur de longues distances. Et vous ne résoudrez pas cette question uniquement en faisant appel aux auxiliaires et aux temporaires. Il faut vraiment prendre le problème à bras le corps pour donner satisfaction non seulement aux agents des PTT, mais aussi au public.

Les industriels des télécommunications et leurs personnels — M. Ribes a aussi souligné ce point — s'inquiètent actuellement de leur avenir et ils souhaitent qu'avec le ministre du commerce extérieur vous leur apportiez une aide efficace.

Nous souhaiterions connaître en détail, sinon l'organigramme du service, du moins les mesures que vous envisagez de prendre afin de favoriser l'exportation de nos matériels en vue d'assurer un emploi stable aux personnels des entreprises concernées. Et mon ami Michel Noir vous posera certainement tout à l'heure d'autres questions importantes concernant les télécommunications et notamment les matériels nouveaux.

Pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous invite à vous pencher sur un problème annexe, qui relève cependant de votre ministère : celui des stations de télécommande d'amateurs.

Nombreux sont les clubs — et c'est heureux — dont les membres construisent et font fonctionner des modèles réduits radio-commandés de bateaux, d'avions, de voitures et de trains. Ceux qui adhèrent à ces clubs sont de plus en plus jeunes et font preuve de beaucoup de sérieux. Or votre administration n'accorde des autorisations qu'aux jeunes de plus de seize ans. Il faut reconnaître qu'une évolution s'est produite chez les jeunes, et je vous demande instamment de fixer l'âge requis à treize ou à quatorze ans, cela en vue d'inciter davantage les jeunes à s'intéresser à de telles activités éducatives, plutôt qu'à traîner dans les rues et à adopter certains comportements critiquables.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je terminerai ce bref propos en vous indiquant qu'après vous avoir entendu, la commission de la production et des échanges m'a chargé d'exprimer l'avis favorable qu'elle a émis concernant votre projet de budget pour 1979. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Comme je l'ai déjà indiqué dès l'ouverture de la séance, je prie les orateurs de bien vouloir respecter leur temps de parole.

Dans la discussion, la parole est à M. Jouve.

**M. Jacques Jouve.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, du 24 au 27 octobre 1978, les agents, titulaires et auxiliaires, qui ont cessé le travail dans les différents services des PTT ont répondu comme il convenait à l'intense campagne de dénigrement du pouvoir et du patronat et montré leur détermination à défendre leurs revendications liées au maintien d'un service public répondant à la préoccupation des usagers.

Les syndicats sont unanimes pour condamner la pénurie des effectifs, qui bloque les rouages de l'administration des PTT et force le mécontentement de son personnel.

Dans ce secteur public, ce sont essentiellement les questions d'effectifs, et donc de conditions de travail et de qualité de service rendu aux usagers, qui sont à la base des conflits.

« Mauvaise action inadmissible », déclarez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Quant à M. Ceyrac, traitant les salariés du secteur public de « privilégiés de l'emploi », il affirme que « le climat actuel de grève perturbe gravement la vie économique du pays ».

Cette convergence des arguments, ce chantage orchestré montrent que les luttes des travailleurs dérangent.

**M. Pierre Lataillade.** C'est sûr !

**M. Jacques Jouve.** C'est l'honneur du parti communiste que de les soutenir car les ravages seraient plus graves encore si les travailleurs des PTT, les cheminots, les salariés de la fonction publique ou ceux du secteur privé n'avaient pas choisi le chemin de la lutte.

Cette lutte ne porte pas seulement sur le refus de cette politique dévastatrice car, en défendant leur emploi, en exigeant d'autres conditions de travail, en affirmant leur volonté de vivre, les travailleurs défendent l'économie française.

Ce ne sont pas les grèves qui désorganisent le service public, mais les refus d'accorder tant les moyens que les effectifs nécessaires.

C'est tout au long de l'année qu'il manque des préposés pour assurer la distribution, des agents pour servir les usagers aux guichets ou pour acheminer le courrier, pour assurer l'entretien ou le dépannage du réseau téléphonique ou pour donner les renseignements dans les plus brefs délais.

C'est tout au long de l'année que les petites entreprises et les particuliers rencontrent des difficultés.

Cinquante mille jeunes pourraient très vite trouver place dans les services des PTT, pour le plus grand bien de tous, alors qu'ils sont des centaines de milliers à rechercher un emploi.

La vérité est à la fois plus dramatique et plus simple.

Soumis à des conditions de travail insupportables, pénalisés par des salaires de bas niveau — 60 p. 100 des personnels gagnent moins de 3 000 francs par mois — les travailleurs et les travailleuses des PTT n'en peuvent plus.

Ce qu'ils veulent, c'est pouvoir, en vivant décemment, rendre aux usagers les services que ceux-ci sont en droit d'attendre.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous précisez qu'avec 80,8 milliards de francs, le budget des PTT est le deuxième budget civil de l'Etat.

Certes, en volume, il l'est, mais il reste un budget d'austérité pour le personnel et le fonctionnement des services. Il sera générateur d'une nouvelle dégradation du service public et il confirme nos craintes vis-à-vis de l'unité de votre administration.

Deux cent cinquante millions sont accordés au titre des mesures indemnitaires et statutaires et 400 millions au titre des créations d'emploi, alors que plus de 11 milliards d'excédents bruts d'exploitation sont affectés aux dépenses en capital.

Jamais le pourcentage des crédits de fonctionnement réservé aux nouvelles mesures indiciaires et catégorielles n'a été aussi bas. Par contre, les loyers versés aux sociétés de financement progressent de 320 millions de francs pour atteindre le chiffre de 2 milliards en 1979.

La création de 8 500 emplois seulement est annoncée car les exploitations avouent elles-mêmes aujourd'hui que les équivalents d'heures d'auxiliaires ne sont que la régularisation d'excédents existants.

Vous indiquez que 60 000 emplois ont été créés au cours des quatre dernières années, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous ne dites pas toute la vérité. Si le traditionnel langage budgétaire laisse apparaître ce chiffre, il convient de souligner que le ministre des finances a supprimé l'équivalent de 15 000 à 20 000 emplois en réduisant les crédits consentis en faveur de l'auxiliarat. En fait, les pouvoirs publics ont, en grande partie, retiré d'une main ce qu'ils accordaient de l'autre. Ainsi, en quatre ans, 40 000 emplois supplémentaires et non 60 000 auront été créés.

Il est prévu de créer 1 500 emplois de titulaires à la poste. Ce chiffre sera le plus bas jamais atteint puisque, l'année dernière, il était de 4 000. Le retard est de moitié par rapport aux objectifs du VII<sup>e</sup> Plan qui prévoyait 43 700 créations d'emplois pour la période 1976-1980, soit 8 720 par an. Or, de 1976 à 1979, il y en aura un peu plus de 17 000, soit la moitié environ des prévisions.

Le chiffre de 7 000 créations d'emplois de titulaires aux télécommunications est inférieur au nombre jugé incompressible par la direction générale des télécommunications, qui était de 8 000 par an. Il manquera donc 5 430 unités sur les 32 000 prévues, soit 17 p. 100.

En revanche, la productivité a augmenté de 12 p. 100 par an depuis trois ans alors que le document du VII<sup>e</sup> Plan élaboré en 1976, avec une augmentation de 10 p. 100, considérait qu'il n'y avait aucune marge de sécurité. Ainsi, à la poste comme aux télécommunications, le personnel supporte cette course à la rentabilité à outrance avec une formation professionnelle parfois nulle et bien souvent insuffisante. Cela ne l'empêche pas d'être scandaleusement critiqué alors que, dans des conditions difficiles résultant du manque d'effectifs, il accomplit correctement son travail et sert de son mieux les usagers.

Les usagers ont toutes les raisons d'être mécontents car la poste est de moins en moins présente à la campagne, accentuant la désertification, nu insuffisamment implantée dans les nouveaux quartiers des villes. Ils sont mécontents d'attendre pendant des mois une installation téléphonique ou de constater la dégradation dans l'acheminement du courrier. Et par l'intervention en 1979 de nouvelles augmentations de tarifs, ils paieront une partie des besoins de financement qui s'élèvent à 11,8 milliards.

La crise dans les PTT n'est pas due, contrairement aux affirmations contenues dans les rapports Nora et Ripert, à des « structures de gestion dépassées » mais au manque de moyens en crédits et en personnels, au fait que le service public est attaqué de toutes parts. Oui, il s'agit bien de rentabiliser au maximum les services, d'économiser ainsi de l'argent et de le transférer dans le domaine privé.

Plus de neuf milliards de francs constitués par les loyers payés aux sociétés de financement, les remboursements ou les intérêts d'emprunts, prennent ainsi le chemin des banques, ce qui représente près de 15 p. 100 du chiffre d'affaires évalué, selon M. le rapporteur spécial, à 69 milliards.

Un montant de 22,6 milliards en dépenses d'équipements est financé pour plus de moitié par les recettes d'exploitation, c'est-à-dire grâce au travail réalisé par l'ensemble des agents des PTT, et le solde par l'intervention des sociétés de financement. Quel énorme transfert de plus-values s'opère par ces emprunts extrêmement coûteux pour les PTT, dont ceux effectués sur le marché international par la caisse nationale des télécommunications sont utilisés par les spéculateurs à leur profit ! En 1971, dans son rapport sur la gestion des PTT, la Cour des comptes soulignait déjà cette anomalie.

Dès 1963, le Conseil économique et social préconisait, dans un avis, l'utilisation des fonds des chèques postaux et de la caisse nationale d'épargne. En 1979, le dépôt de ces fonds représentera 69 milliards pour les chèques postaux et 135 milliards pour la caisse nationale d'épargne. Ainsi des possibilités de financement bien moins onéreuses se présenteraient pour les investissements du budget des PTT.

Les mécanismes mis en place dans les années 1970 ne suffisent plus. L'application des progrès technologiques entraînera un accroissement insoupçonné des besoins en matériels. Les PTT qui figurent parmi les premiers investisseurs de France grâce au développement de l'informatique représentent un marché considérable pour les grandes entreprises privées.

La garantie des ressources que constituent les programmes d'action prioritaire pour les fabricants ne suffit plus. La CGE, CIT Alcatel, Thomson CSF veulent vendre les « joujoux » présentés au dernier SICOB : télécopie, composants automatiques de numéros, traitement de texte, naguère encore gadgets de luxe, mais sur le point de devenir des créneaux lucratifs.

Ainsi, le programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan concernant les télécommunications a permis avant tout le redéploiement des sociétés multinationales dans cette branche industrielle entraînant une restructuration qui aura pour effet de supprimer 15 000 emplois dans le secteur de la fabrication du matériel téléphonique d'ici à 1982.

La mise en place de Transpac, société d'économie mixte qui détient la gestion et la commercialisation d'un système de transmission de données, est une pièce de plus dans le système des filiales qui encerclent la direction générale des télécommunications, la transformant ainsi en organisme d'exécution des décisions des banques et des gros usagers.

Enfin, concernant la recherche, les intentions de démanteler le centre national d'études des télécommunications en le scindant en cinq ou six centres indépendants est une nouvelle étape qui conduit à remettre la recherche publique sous la coupe des trusts, des télécommunications et de l'électronique.

Vous continuez à restructurer la direction générale des télécommunications en supprimant les vingt directions régionales et en créant neuf zones à leur place.

Dans l'immédiat, vous entendez, par la création de ces zones, augmenter la productivité sur le dos des usagers et du personnel et créer les conditions d'un changement de statut juridique de l'administration des PTT, permettant de mettre en place des établissements publics, c'est-à-dire de faire exploser les PTT, comme cela a été le cas pour l'ORTF.

Quant à la poste, elle est malade parce qu'elle manque de moyens financiers. Son budget insuffisant est grevé par des déficits artificiels tels que les frais de transport de presse, les franchises, les coûts des matériels de mécanisation et de leur maintenance et les frais résultant des emprunts. Elle est malade aussi parce qu'elle manque d'effectifs et de moyens de formation professionnelle.

Contrairement à ce qu'a pu dire M. Ripert, la conscience du personnel a jusqu'à présent empêché une catastrophe.

« Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage », dit le proverbe. Quand on veut détruire un grand service public, on parle de déficit, d'inadaptation des structures, de désintérêt, voire d'hostilité du personnel, alors que, par ces manœuvres, le pouvoir tente d'abuser le public en camouflant la vérité pour démanteler les PTT, séparer les postes et les télécommunications dans le souci d'un meilleur asservissement aux intérêts privés, en sacrifiant l'intérêt du plus grand nombre. Les propositions des rapports Nora et Ripert n'ont pas d'autre but.

La création de deux budgets annexes : un ministère des communications auquel seraient rattachées des directions autonomes — direction générale des télécommunications, centre national d'études spatiales et télédiffusion de France — et un secrétariat aux postes et services financiers, répond à cette préoccupation. Les dernières contraintes du service public seraient abolies et l'objectif final — à savoir la suppression des garanties que le statut des fonctionnaires assure aux agents des PTT — serait ainsi atteint.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous vouliez être rassurant lorsque vous dites, devant le conseil supérieur des PTT, votre attachement à cette administration et à son unité. Malgré des déclarations solennelles faites dans le passé, les mesures prises l'ont toujours été en sens inverse. Ainsi, votre attachement à l'unité s'est traduit de curieuse manière par le refus de voter un vœu présenté par la CGT condamnant les conclusions du rapport Nora qui conduit à la scission des services.

Quant à nous, nous ne nous sommes jamais bercés d'illusion car, depuis les déclarations du Président de la République sur la compagnie nationale des télécommunications en 1967, cette volonté demeure comme celle des travailleurs des PTT de s'y opposer.

M. Ribes a déclaré devant le conseil supérieur des PTT qu'il paraît préférable d'accorder à froid certaines concessions et par conséquent d'ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales.

Des mouvements sont annoncés pour les 21, 22 et 23 novembre.

**M. Arnaud Lepercq.** Encore !

**M. Jacques Joue.** Oui, encore !

Votre responsabilité, monsieur le secrétaire d'Etat, et celle du Gouvernement sont engagées : vous pouvez éviter de nouvelles grèves. A cet effet, il convient d'examiner les problèmes de fond avec les représentants qualifiés des organisations syndicales.

Véritable budget d'agression, le projet de budget pour 1979 porte en lui les germes de conflits graves dans les PTT. J'appelle solennellement l'attention de l'Assemblée nationale sur la responsabilité des députés qui le voteront.

Le groupe communiste, quant à lui, en le rejetant, répond à la fois aux préoccupations des travailleurs et des travailleuses des PTT et à celles des usagers qui veulent rendre son efficacité à ce grand service public. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Pasty.

**M. Jean-Claude Pasty.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention portera sur les problèmes spécifiques des télécommunications et de la poste en milieu rural.

S'agissant d'abord des télécommunications, nous assistons, depuis cinq ans, à une véritable explosion de la demande d'installation de lignes téléphoniques. Malgré l'effort budgétaire consenti dans ce domaine, il devient de plus en plus difficile de satisfaire la demande. Les délais de réalisation peuvent atteindre deux ans, créant une insatisfaction croissante qui est d'autant plus mal supportée que le téléphone n'est plus, fort heureusement, considéré comme un luxe mais comme un équipement indispensable à l'exercice d'une activité professionnelle ou comme un facteur essentiel pour la sécurité des personnes, notamment des personnes âgées isolées.

Dans les zones rurales qui cumulent les inconvénients d'un habitat de faible densité et dispersé avec un fort pourcentage de personnes âgées, il devient de plus en plus difficile de satisfaire les demandes courantes non prioritaires dans des délais raisonnables.

Par exemple, dans le département de la Creuse, alors que 15 000 lignes sont installées, 3 500 demandes sont encore en

instance, dont 1 800 correspondent à des lignes longues. Par ailleurs, 1 200 d'entre elles ne peuvent être satisfaites par suite de la saturation des autocommutateurs ou des réseaux de câbles.

Je vous ai d'ailleurs posé une question écrite à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, à laquelle je vous remercie d'avoir répondu avec beaucoup de précision. Mais pour précise que soit votre réponse, elle ne nie pas l'existence du problème et elle laisse entrevoir que la situation ne pourra être normalisée et que les demandes ne pourront être satisfaites dans un délai n'excédant pas trois mois que dans quelques années.

En attendant, l'effort budgétaire ne doit pas se ralentir. A cet égard, il est encourageant de constater un effort budgétaire à porter à votre crédit. En effet, les moyens dont vous disposerez en 1979 vous permettront de réaliser 240 000 lignes longues contre 184 000 en 1977 et 133 000 en 1976.

J'en viens maintenant aux problèmes particuliers qui se posent au service postal en milieu rural.

Le dépeuplement des campagnes rend de plus en plus coûteux le maintien du service public, mais la concentration des moyens ou des équipements accélère le processus de désertification. Il convient de rompre ce cercle vicieux. Des efforts ont été engagés ces dernières années pour limiter les fermetures de bureaux de poste et développer leur polyvalence en zone rurale.

Cette politique doit être privilégiée et renforcée. Il faut rapprocher les administrations des administrés, et le service public postal qui a pour vocation de servir l'ensemble de la population, doit être le support principal de cette politique en devenant le correspondant de nombreuses administrations ou de secteurs para-administratifs, comme les organismes sociaux par exemple.

La polyvalence des agents exigera une formation plus complète qui devra être reconnue au niveau de la qualification et du déroulement de carrière. Par ailleurs, la nécessaire mécanisation du tri et de la distribution postale ne doit pas contrarier cette politique. A cet égard, je tiens à faire état d'inquiétudes que, j'espère, vous pourrez dissiper, monsieur le secrétaire d'Etat.

La création de centres de tri automatisé dans les agglomérations les plus importantes risque de diminuer les emplois dans les départements peu peuplés pour les transférer dans les grands centres, alors que le recrutement du service postal est essentiellement rural. Cela va à l'encontre d'une meilleure répartition de l'emploi sur le territoire national.

Nous aimerions avoir l'assurance que la conception de la mécanisation du tri n'aura pas pour conséquence d'aggraver les problèmes d'emploi qui se posent dans les régions les plus défavorisées.

De même, en matière de distribution postale, la concentration des bureaux distributeurs risque, si l'on n'y prend garde, de rendre beaucoup plus difficile l'implantation d'activités économiques dans les localités où le bureau distributeur est supprimé, car il en résulte une gêne certaine pour les relations des entreprises avec leurs clients et leurs fournisseurs en raison du retard dans l'acheminement du courrier.

Enfin, je vous demande instamment, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas implanter de nouveaux CIDEX, c'est-à-dire des batteries de boîtes postales à l'entrée des villages dans les zones rurales à faible densité qui comptent de nombreuses personnes âgées.

Le facteur rural joue un rôle social extrêmement important. Il est souvent le seul contact régulier et quotidien avec certaines personnes âgées qui vivent seules. Il transmet les nouvelles locales qui apportent à ces personnes un peu de chaleur humaine et il leur rend très souvent de petits services indispensables telles que les commissions et l'exécution des ordonnances médicales. Son rôle est indispensable au maintien des personnes âgées le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel, ce qui est un des objectifs de la politique gouvernementale.

La généralisation des CIDEX dans les zones en voie de dépeuplement irait à l'encontre de ces objectifs en contribuant à dépersonnaliser le service public.

La poste qui est une de nos plus anciennes administrations et qui, de ce fait, bénéficie de solides traditions, est un service public auquel l'ensemble des Français restent attachés par de nombreux liens sentimentaux.

Il convient de dissiper le malaise que l'évolution récente a engendré tant chez les postiers que chez les usagers. Comme nombre d'activités, la poste connaît une crise d'adaptation qui est liée à la croissance du trafic et à la mise en œuvre des nouvelles techniques d'automatisation. Le service public ne peut échapper totalement aux exigences d'une certaine efficacité économique, tout en restant un service public. Il doit donc rendre le meilleur service à tous les usagers et au moindre coût. Mais cette adaptation ne doit pas ignorer les problèmes

humains qui se posent. Cette évolution doit intervenir grâce au concours actif des agents de la poste, et non contre eux, ce qui suppose un important effort d'information, un souci constant de dialogue et des moyens suffisants en équipements et en personnels pour accompagner cette évolution.

L'Assemblée nationale, monsieur le secrétaire d'Etat, est prête à vous aider dans cette tâche, car l'enjeu a une importance nationale. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Michel.

**M. Claude Michel.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, il n'est pas inutile que je rappelle, au nom du groupe socialiste, le climat malsain qui règne depuis plusieurs mois au sein du service public des postes et télécommunications.

L'incertitude plane toujours, malgré les déclarations d'intention, sur le maintien de l'unité structurelle de cette grande administration à laquelle sont très attachés les 430 000 agents.

Les conclusions apportées ou les suggestions formulées par les rapports Nora et Ripert soit sur l'éclatement de ce ministère, soit sur de nouvelles réformes de structures, inquiètent grandement l'ensemble du personnel. En effet, ces rapports commandés par le pouvoir, utilisés largement par les mass media ne manquent pas, par la convergence des constats effectués et des solutions préconisées, d'engendrer un grave et profond malaise parmi l'ensemble des travailleurs des PTT.

Cet important service public connaît des difficultés croissantes de fonctionnement en raison d'un manque évident et chronique d'effectifs. Ainsi, des tournées de distribution ne sont pas assurées, des guichets restent quotidiennement fermés, l'acheminement du courrier est perturbé, la qualité des prestations se dégrade et les usagers protestent.

Au sein même de l'entreprise, malgré la situation que je viens de décrire, des décisions restrictives et brutales sur les moyens de fonctionnement ont été prises. Dès lors, les conditions de travail se détériorent, les repos compensateurs ne sont plus accordés, les personnels manifestent leur mécontentement par des cessations de travail et, aujourd'hui encore, le climat social dans les PTT reste extrêmement tendu et rappelle étrangement celui qui régnait il y a quatre ans.

Enfin, l'accroissement des agressions perpétrées dans les établissements postaux à l'égard des préposés à la distribution montre l'insuffisance des mesures de protection des personnes et des biens dans toute l'administration.

Mais au-delà des sentiments d'émotion et d'indignation que suscitent ces actions violentes dans la corporation des postiers, celui d'insécurité, qui domine, est durement ressenti. Il engendre le découragement et il faut bien reconnaître qu'une psychose de peur bien compréhensible s'instaure progressivement.

Alors vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'après avoir procédé à une analyse détaillée de votre projet de budget et n'ayant pas trouvé les justes solutions à ces difficultés et à ces problèmes nous ne partageons pas votre satisfaction et encore moins votre optimisme.

Bien au contraire, nous avons l'intime conviction que, derrière vos habiles démonstrations, derrière les chiffres et les pourcentages, derrière les formules et les données techniques, se profile un budget de régression pour les investissements des télécommunications, de stagnation pour les effectifs de la poste et de misère pour les mesures en faveur des personnels.

Afin d'être claire, ma critique portera sur les deux grands volets du projet de budget des PTT : les opérations de fonctionnement et les opérations en capital.

Il s'agit pour moi, au nom du groupe socialiste, de voir, dans des domaines essentiels tels que la restauration du service public, l'exacte portée des mesures en faveur des personnels, l'équilibre général du budget comme des branches d'exploitation, si l'évolution est bien conforme aux aspirations que nous exprimons et que nous défendons depuis longtemps.

Examinons d'abord le chapitre « Recettes des opérations de fonctionnement ». Nous noterons qu'un nouvel effort est fait sur le taux de rémunération accordé par le Trésor pour les fonds déposés par les particuliers aux chèques postaux, puisqu'il est porté de 5,7 p. 100 à 6,1 p. 100. Cependant, pour 1979, le déficit artificiel de ce service sera encore de l'ordre de un milliard de francs. Dans cette affaire, nous ne ferons plus référence aux promesses de M. Galley, alors ministre des PTT, qui annonçait joyeusement, il y a quelques années, que cette situation serait régularisée... au 1<sup>er</sup> janvier 1974.

**M. Gilbert Faure.** C'était une galéjade ! (Sourires.)

**M. Claude Michel.** Mais nous finissons par nous demander, et nous vous le demandons, si l'équilibre de l'exploitation des chèques postaux, au rythme où vont les choses, ne constitue pas en définitive une sorte de « montre du Loch Ness ». Les ministres, au nom du Gouvernement, prennent beaucoup d'engagements, mais on ne voit pas l'objectif se réaliser car, si nous vous avons

bien compris, monsieur le secrétaire d'Etat, ce sera encore pour une prochaine fois. Or, nous ne sommes pas sûrs que ce soit pour le prochain budget.

Si l'on examine maintenant les dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement les mesures nouvelles en personnels, on est étonné d'apprendre qu'elles recouvrent « une action sociale d'envergure privilégiée ». Vous nous permettrez d'en douter.

En ce qui concerne les créations d'emplois, vous n'avez pas ménagé, monsieur le secrétaire d'Etat, votre peine pour nous démontrer les efforts consentis en comparant à plus pauvre que vous ou en rapprochant les chiffres de ce budget de ceux de budgets antérieurs, cela de façon trompeuse.

Vous signalez que les effectifs s'accroîtront en 1979 de 11 250 unités : mais, en réalité, lorsque l'on examine d'un peu plus près les choses, il se révèle que seulement 8 500 emplois de titulaire seront créés, alors que le nombre de créations était de 14 000 en 1976, de 12 000 en 1977 et de 11 600 en 1978. Bref, c'est la chute. On arrive donc au total de 37 000 emplois nouveaux réels et non de 60 000, comme vous l'affirmez en oubliant de préciser que toute titularisation ne se traduit pas par une embauche supplémentaire.

Si nous sommes bien renseignés — et il n'y a aucune raison pour que nous ne le soyons pas tout à fait — il semblerait que les unités en heures d'auxiliaires, dont vous faites état, soient destinées davantage à éponger un déficit budgétaire qu'à grossir réellement les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de vos services.

Nous affirmons que ce nombre de 8 500 créations d'emploi de titulaire sera nettement insuffisant, car la restauration du service public, la politique d'investissements, l'amélioration des conditions de travail représentent des besoins importants et urgents.

Cette insuffisance est encore plus vivement ressentie au regard de la situation de la poste et des services financiers : 1 500 emplois créés, dont moins de 600 pour les services de la distribution et de l'acheminement. C'est dire que les effectifs disponibles dans ces services d'exploitation vont en fait diminuer, compte tenu de certains aménagements des conditions de travail, comme l'allongement de deux semaines des congés maternité et la modification du régime des congés des personnels originaires d'outre-mer.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de m'indiquer dans votre réponse, et de façon très précise, si le Gouvernement envisage sérieusement de prendre des dispositions complémentaires à court terme pour octroyer des moyens humains nouveaux permettant à votre administration de fonctionner dans des conditions convenables pour l'ensemble des usagers et du personnel.

La faiblesse des rémunérations de base est un deuxième sujet constant de préoccupations : 41 p. 100 des personnels titulaires perçoivent encore des rémunérations mensuelles, primes comprises, inférieures à 3 000 francs et 80 p. 100, moins de 4 000 francs. Les primes, qui tentent de masquer l'insuffisance des salaires de base, voient leur valeur réelle diminuer d'année en année, que ce soit la prime de résultat d'exploitation ou le montant global des primes de rendement.

Dans le domaine catégoriel, aucune mesure fondamentalement nouvelle n'apparaît.

Je concentrerai mes remarques sur trois grands dossiers : le plan de restructuration, le service général et la désorption de l'auxiliaire.

Le plan de restructuration des services de la distribution et de l'acheminement, prévu sur cinq années, devait se terminer le 31 décembre 1979. Un important retard a été pris dans son application puisqu'il manquera à cette date 3 000 emplois de préposé-chef et 3 000 emplois d'agent d'exploitation. Cette situation exigera donc une sixième étape, laquelle devrait trouver sa concrétisation dans le budget pour 1980.

Etes-vous certain, monsieur le secrétaire d'Etat, que le ministère des finances acceptera de proroger la période d'application ? Etes-vous assuré que le crédit nécessaire sera attribué ?

Le malaise réel constaté dans la filière la plus importante de votre administration, puisqu'elle regroupe plus de 160 000 personnes — je veux parler de celle des agents du service général — vous a conduit, à plusieurs reprises, à faire publiquement des promesses sur l'étude de ce dossier et à prendre des engagements sur la recherche de solutions concrètes.

Quand allez-vous vous décider à ouvrir véritablement le dossier, à discuter des problèmes de fond posés et à présenter de sérieuses propositions pour un véritable plan de restructuration de ces catégories ?

Nous aimerions, monsieur le secrétaire d'Etat, sur cette délicate et importante affaire, obtenir une réponse qui ne soit pas dilatoire.

Vous vous félicitez, en ce qui concerne la résorption de l'auxiliaire, que le plan de transformations initialement arrêté, portant sur 44 000 emplois, soit, avec l'étape de 1979, entièrement respecté par le Gouvernement.

Il ne faudrait cependant pas oublier les éléments suivants : les négociations n'ont porté que sur 44 000 transformations alors que 80 000 auxiliaires étaient utilisés dans vos services ; en outre, les transformations ne conduisent pas obligatoirement à des titularisations et vous avez omis de nous citer le nombre de celles qui ont été réalisées depuis 1974 ; enfin, s'il y a effectivement résorption d'auxiliaires à temps complet par des mesures de titularisation, vous ne parlez cependant pas de la situation, pourtant digne d'intérêt, des auxiliaires utilisés à temps partiel, des vacataires ou des contractuels dont le nombre ne cesse d'augmenter.

J'aborderai maintenant le problème du déficit de la poste et des services financiers.

Pour ce faire, j'utiliserai les chiffres de votre budget.

Le compte prévisionnel d'exploitation permet de constater un déficit de 1,7 milliard de francs pour ces services. Or les tarifs préférentiels accordés à la presse entraîneront en 1979 une charge, qui ne cesse de s'accroître, de l'ordre, à elle seule, de deux milliards de francs, soit 13 p. 100 des recettes postales. Si l'on y ajoute le déficit des chèques postaux, soit un milliard de francs, on constate de façon évidente que tout ici est artificiel.

Il est donc intéressant de noter que le déficit prévisible des chèques postaux pour 1979, ainsi que les charges indues de la poste, dépasseront largement le déséquilibre du budget d'exploitation de la poste et des services financiers, et que celui-ci peut être moralement considéré comme excédentaire.

En face de cette situation, qu'attendez-vous pour vous battre ?

Exigez du Premier ministre une juste rémunération des fonds en dépôt ; exigez la prise en compte des charges découlant des tarifs de presse par le budget général. Vous serez assuré, dans cette démarche, d'avoir l'appui de l'Assemblée nationale et le soutien de vos personnels et de leurs représentants.

J'en viens maintenant aux opérations en capital.

Sur le plan de la poste, les autorisations de programme, si elles respectent les objectifs fixés par le VII<sup>e</sup> Plan en matière de modernisation du tri postal, laissent peu de crédits d'investissements pour d'autres réalisations.

D'une part, le crédit affecté aux services postaux pour la construction ou la rénovation de bureaux de poste, notamment dans les zones urbaines, est d'une faiblesse notoire puisqu'il ne représente que 165 millions de francs sur un total général de 1 500 millions de francs pour les équipements programmés.

D'autre part, vous vous réjouissez de présenter une augmentation de 50 p. 100 des crédits d'investissements réservés à l'amélioration de la sécurité des personnes, des fonds et des valeurs. Mais, si nous avons bien compris, cette augmentation qui représente environ une somme de 22,5 millions de francs, ne correspond en fait qu'aux préjudices subis, qui s'élèvent, pour les huit premiers mois de l'année 1978, à 20 millions de francs. Si effort il y a, il est, en tout état de cause, nettement insuffisant au regard des besoins.

Enfin, nous continuons à contester une nouvelle fois la mise en place de 100 000 nouvelles boîtes CIDEX en zones rurales, orientation qui éloigne le préposé de l'utilisateur et qui n'améliore pas, bien évidemment, la qualité du service public.

Mais, arrivé à ce stade de l'analyse de votre projet de budget, je désire, monsieur le secrétaire d'Etat, vous interroger sur deux volets relatifs au service de la poste.

D'une part, le rapport Ripert a été rendu public on ne sait trop comment. Aujourd'hui, tout le monde parle à tort ou à raison de la crise de la poste et de l'avenir incertain de cet important secteur d'activités. Vous-même, vous avez déclaré lors de votre conférence de presse que vous proposeriez prochainement un contrat entre le Gouvernement et la poste. Vous en avez même dévoilé les grandes lignes à la presse écrite. Vous vous déclarez partisan de la concertation. Dès lors, comment pouvez-vous concevoir que l'adaptation de la poste puisse se définir et se faire sans la consultation et, éventuellement, l'assentiment des organisations syndicales représentatives des personnels ?

D'autre part, le développement de la télé-informatique va « transformer l'organisation du travail et les structures de la communication ». L'arrivée du courrier électronique risque donc, à plus ou moins long terme, de bouleverser les données actuelles et les perspectives d'évolution de la poste.

Dans ces conditions, estimez-vous irréversible la poursuite sur le même rythme d'une politique d'investissements réservée presque exclusivement à la mise en place de soixante-quatre centres de tri automatiques, telle qu'elle a été programmée par le VII<sup>e</sup> Plan ?

En outre, nous, socialistes, réaffirmons solennellement à cette tribune que postes et télécommunications font partie du même service public des communications, au sein duquel leur évolution doit être complémentaire et non, comme vous l'affirmez, concurrentielle.

J'en arrive aux investissements dans les télécommunications.

Votre projet, dans ce domaine, peut se résumer brièvement : forcer sur les réalisations quantitatives en affirmant tenir des objectifs élevés en nombre de lignes et en négligeant, en revanche, tous les aspects de qualité de service.

Les autorisations de programme, y compris les autorisations d'engagement des sociétés de financement, ont, pour 1979, subi un sérieux tassement puisqu'elles tombent de 25,7 à 24,5 milliards de francs, ce qui est au-dessous des perspectives du VII<sup>e</sup> Plan. Si l'on tient compte de l'érosion monétaire, c'est une baisse de l'ordre de 20 p. 100 des investissements qui est enregistrée cette année.

Je souhaite à cette occasion vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, s'il est exact que, pour 1979, la quasi-totalité des deux milliards de francs affectés aux sociétés de financement est destinée aux sociétés privées, ce qui exclut la société publique Francecel. Est-ce là un moyen de faire des économies de gestion dans cette période de restriction de crédits ?

Pour en revenir à vos objectifs, je souhaiterais quelques précisions : le VII<sup>e</sup> Plan annonçait 11,8 millions de lignes principales pour la fin de 1978 et 19,3 millions de lignes principales pour la fin de 1982 ; M. Théry, après le programme de Blois, nous annonce maintenant un objectif encore plus ambitieux de 20 millions de lignes pour 1982, et ce malgré un tassement des moyens en investissements ! Cela signifie-t-il que vous avez trouvé le moyen de faire des économies miraculeuses ou bien qu'on va diminuer la part des bénéficiaires des constructeurs de matériel téléphonique ?

Je crains plutôt qu'on ne s'achemine vers une dégradation de plus en plus accusée de la qualité du service, faute de moyens en personnel, en particulier.

Je rappelle que, dans les télécommunications, tous les indices de qualité de service sont en diminution par rapport à ceux de l'année dernière, et qu'il n'est plus question d'atteindre les objectifs assignés pour 1978. Pour n'en citer qu'un, l'indice général de la qualité de service était à 70,7 en juillet 1978, contre 71,3 à la fin de 1977, alors qu'il devait atteindre 76,1 à la fin de cette année 1978.

Les 7 000 emplois que vous créez ne permettront ni de rattraper le retard accumulé dans le service des lignes, ni de suivre la cadence d'accroissement du parc, lancé à n'importe quel prix, en développant notamment la sous-traitance. C'est un os à ronger jeté aux chômeurs, dans un secteur où, je vous le rappelle, c'est l'utilisateur qui paie, et qui paie le prix fort, sans même avoir la possibilité d'obtenir une justification des factures qui lui sont adressées.

Mon ami Jagoret interviendra tout à l'heure pour dénoncer les incohérences de la politique industrielle du Gouvernement dans le secteur des télécommunications ; je n'insisterai donc pas sur ce point.

J'en viens au dernier aspect de mon intervention : le déséquilibre des finances des PTT.

En 1979, l'endettement global des PTT sera de plus de 50 milliards de francs et les charges d'emprunt s'élèveront à 5,3 milliards, soit 9,4 p. 100 des dépenses nettes de fonctionnement.

Une telle situation ne devrait pas se poursuivre car nous en sommes arrivés au point ridicule où les PTT empruntent pour payer les intérêts de leurs emprunts antérieurs. Il importerait de revenir à une plus saine conception budgétaire et à prendre des mesures de sincérité.

Or votre projet de budget fait apparaître que l'équilibre général ne sera obtenu que grâce à une ligne de financement, à déterminer, de 11,8 milliards de francs, ce qui représente 14,6 p. 100 du total des dépenses nettes des PTT. Dès lors, on peut se demander par quels moyens sera assuré ce financement, car aucune précision n'est apportée sur ce point dans les documents budgétaires.

Sera-ce par le recours habituel à l'emprunt, ce qui ne manquera pas d'accroître à terme les charges de la dette, déjà très élevées ? Sera-ce par le moyen de majorations tarifaires, ce qui pèserait lourdement sur l'évolution de l'indice INSEE, alors que l'on prétend lutter contre l'inflation ?

L'Assemblée nationale se doit d'être pleinement informée sur les conditions d'équilibre de ce budget et sur la part exacte que pourra prendre chaque forme de financement utilisé.

Votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, s'inscrit, certes, dans le cadre de la politique d'austérité décidée par le Premier ministre. Il reste essentiellement axé sur la pour-

suite d'un important effort d'équipement. Mais il ne comporte pas les moyens nécessaires permettant à cet important service public d'assurer la maîtrise de sa mission. Il constitue, en outre, pour les personnels un acte d'agression à l'égard de leurs conditions de travail et une fin de non-recevoir à leurs légitimes revendications.

C'est pourquoi, n'ayant de surcroît obtenu et ne pensant pas obtenir dans votre réponse — mais je ne veux pas anticiper — de sérieuses garanties sur le maintien, notamment pour les années à venir, de l'unité structurelle de l'administration des PTT, le groupe socialiste votera contre votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bayard.

**M. Henri Bayard.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, « La fin des beaux jours », ainsi titrait récemment un journal du soir à l'occasion de la première présentation de votre projet de budget pour 1979. C'est un titre, certes, évocateur ; mais je crois qu'il ne correspond pas tout à fait à la vérité.

En effet, il ne faudrait pas, à considérer que ce budget de plus de 80 milliards de francs, en augmentation de 14,8 p. 100 par rapport à l'année dernière, passe peut-être de la première à la deuxième place des budgets civils, après celui de l'éducation, penser pour autant qu'il est à l'arrière-garde.

Pour ma part, je ne fais pas mienne cette analyse. Mais la preuve est faite, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est parfois dangereux d'avoir un trop bon budget plusieurs années de suite, puisque trop de gens acceptent mal ensuite que des rééquilibrages interviennent.

Vous savez bien qu'il en a toujours été ainsi des premiers de classe à qui l'on ne pardonne pas d'être deuxième un jour.

Une telle approche tendrait à faire oublier un peu vite le haut niveau auquel a été porté ces derniers temps l'effort financier consacré à ce secteur : 11 250 créations d'emplois sont prévues en effet, dont 8 000 aux télécommunications.

Je passerai très vite sur les chiffres de votre budget ; d'autres les ont évoqués avant moi. Je dirai simplement qu'ils témoignent de la puissance du ministère que vous conduisez et de son dynamisme.

Ces crédits devraient permettre la réalisation effective du programme d'action prioritaire établi par le Plan pour les télécommunications et le fonctionnement le meilleur possible du service des postes, c'est-à-dire notamment des 17 500 bureaux et des 31 000 guichets.

Mais, au-delà de ces éléments chiffrés, il faut également prendre en compte les aspects humains de cette activité.

Il en est ainsi du travail de vos différents services dans un milieu parfois délaissé : je veux parler du milieu rural. Mon collègue M. Pasty a d'ailleurs évoqué ce problème tout à l'heure.

Selon certaines prévisions, il ne devrait plus y avoir en France, à la fin de 1979, de téléphone manuel. En outre, le développement de l'effort d'équipement des zones rurales devrait être poursuivi, avec la construction de 240 000 lignes isolées. Cette perspective me réjouit, mais je me demande si la réalisation de ces objectifs suffira à rompre l'isolement dont souffrent encore trop de personnes en France. Je l'espère, mais je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous donniez des assurances sur ce point.

En effet, des difficultés subsistent. La demande, surtout dans nos régions, croît sans cesse. C'est non seulement une question de qualité de vie — pourtant respectable — mais une nécessité autant économique que sociale, car c'est la vie quotidienne qui est en cause.

Comment, en effet, peut-on envisager de maintenir chez elles les personnes âgées si nous ne leur donnons pas les moyens de rester en communication avec leur médecin, leur famille et leurs amis, lesquels sont parfois éloignés ? De nos jours, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'isolement n'est plus supportable.

Comment aussi envisager telle transformation de l'exploitation agricole ou telle installation commerciale, artisanale ou industrielle en milieu rural si nous n'assurons pas à ceux qui y travaillent et à ceux qui y vivent la possibilité de prévenir très vite les pompiers, par exemple en cas d'incendie ?

Or, monsieur le secrétaire d'Etat, l'installation de la moindre ligne en milieu rural coûte cher, très cher. Il faut bien souvent déplacer de plusieurs centaines de mètres les points d'accueil déjà existants.

Permettez-moi, à ce propos, de vous faire une suggestion. Pour être sûr de bien pouvoir quantifier les efforts que vous entreprenez, ne pourrait-on réserver dans votre budget des crédits spéciaux qui seraient exclusivement consacrés aux lignes longues ?

Ainsi, l'objectif de réduction des inégalités, que vous vous êtes fixé, serait-il davantage apprécié.

Je fais miennes les remarques du rapporteur pour avis, M. Wagner, sur l'utilisation des poteaux en bois et des poteaux métalliques. Il faut bien savoir que certaines entreprises qui fabriquent ces supports de catégorie éprouvent actuellement certaines difficultés. Plusieurs d'entre elles sont même menacées dans leur existence.

Je tiens aussi à n'arrêter un instant sur la nécessité des bureaux de poste dans nos campagnes.

On vous fait souvent le reproche, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous conduire comme un chef d'entreprise, cherchant avant tout la rentabilité de vos actions et oubliant ainsi la notion de service public, à laquelle nous sommes très attachés. Mais s'il en était ainsi, un bon tiers des 17 500 bureaux de poste auraient été fermés et autant des quelque 70 000 tournées quotidiennes des préposés auraient été supprimées.

Fort heureusement, pour le milieu rural, je suis persuadé que telle n'est pas votre optique.

Vous me permettez néanmoins d'exprimer une crainte réelle.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Bayard.

**M. Henri Bayard.** Je termine, monsieur le président.

Dans les départements à faible taux de population où l'habitat est très dispersé, on a mis en place tout un circuit de distribution du courrier, au moyen de boîtes fixes, qui supprime le contact personnel du préposé et du destinataire. On peut certes se réjouir de la plus grande rapidité avec laquelle bien souvent le courrier est ainsi distribué. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, il est très important de tout faire pour rompre l'isolement des familles rurales en maintenant ce contact avec le facteur, porteur non seulement du courrier, mais aussi et surtout des nouvelles du village.

L'expérience des bureaux de postes polyvalents peut y contribuer. Dans plusieurs départements, des fonctions de correspondants de plusieurs ministères — budget, transports, agriculture, intérieur, cadre de vie, sécurité sociale, etc. — ont été confiées aux agents de la poste.

Je souhaite, pour ma part, que ces expériences soient multipliées et pérennisées.

Ainsi seront démontrées la vocation multiple et la particulière compétence d'un personnel toujours au service du plus grand nombre et auquel je tiens à rendre hommage.

Ainsi sera également faite la preuve que poste et télécommunications françaises sont bien et seront bien au rendez-vous du monde moderne. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à Mme Chavatte.

**Mme Angèle Chavatte.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la plupart des organisations syndicales représentatives qualifient le projet de budget des PTT pour 1979 de nouvelle et grave atteinte portée contre le personnel et contre le service public.

Ce qualificatif n'est pas exagéré, si l'on considère que « les mesures nouvelles de personnel », baptisées ainsi par M. le secrétaire d'Etat dans la présentation du projet de budget, ne représentent plus que 0,48 p. 100 des dépenses de fonctionnement.

On peut donc affirmer que ce budget se traduira par une sensible dégradation des conditions de vie et de travail du personnel.

Si l'on en croit les allégations des milieux officiels, reprises en chœur par les grands moyens d'information, les agents des PTT seraient des travailleurs favorisés, voire privilégiés. « Ce ne sont pas les privilégiés et les nantis qui ont le droit de demander des avantages supplémentaires » : ainsi s'exprimait jeudi dernier M. le Premier ministre au micro de France-Inter.

Les actions nombreuses qui se déroulent depuis des mois dans les PTT pour exiger un pouvoir d'achat décent et des effectifs supplémentaires et pour lutter contre le démantèlement, la « défonctionnarisation » et le licenciement des auxiliaires, montrent à l'évidence la fragilité de ces affirmations.

Sait-on que, fin septembre, le minimum net de rémunération s'élevait à 2 200 francs pour la dernière zone et à 2 280 francs pour la première zone ? Ces chiffres sont éloquentes. Ils montrent que, dans les PTT, le problème des bas traitements reste entier.

Il n'est pas nécessaire de lire dans le marc de café pour deviner que l'année en cours se terminera par une baisse du pouvoir d'achat, pour tout le personnel des PTT, toutes mesures confondues.

En effet, le contentieux de 1977 reste ignoré. Aucun rattrapage n'est évoqué. L'indice officiel continue de servir de référence unique.

C'est pourquoi, les élus communistes soutiennent les travailleurs des PTT qui agissent notamment pour obtenir l'attribution immédiate à tous d'une indemnité exceptionnelle compensant la détérioration des traitements et pensions depuis le 1<sup>er</sup> janvier,

le maintien réel du pouvoir d'achat et sa progression, le minimum de rémunération à 2 800 francs nets — valeur actualisée au 1<sup>er</sup> septembre 1978 —, la suppression des zones de salaires et l'intégration dans le salaire de l'indemnité de résidence.

Les représentants du personnel des PTT considèrent que la création de 50 000 emplois est nécessaire pour améliorer la qualité du service et les conditions de travail. Nous soutenons également cette légitime revendication.

Vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que le refus des effectifs nécessaires et des moyens indispensables au bon fonctionnement des PTT est, toute l'année, source de difficultés pour les entreprises et les particuliers.

A ce propos, on croyait rêver en entendant le patron des patrons français, M. Ceyrac, déclarer lors de la grève du 23 octobre, que cette action risquait d'accroître les difficultés des entreprises et d'augmenter ainsi le nombre des chômeurs.

Les luttes menées par le personnel des PTT ont précisément pour objectif l'amélioration du service public.

**M. Arnaud Lepercq.** Croyez-vous ?

**Mme Angèle Chavatte.** Une fois de plus, ce projet de budget pour 1979 non seulement ignore les grandes revendications du personnel des PTT mais encore ne respecte même pas les quelques engagements que le Gouvernement avait pris en 1974 sous la pression du personnel en grève.

Faut-il rappeler qu'il était notamment prévu pour la distribution et l'acheminement la création en cinq ans de 18 000 emplois d'agents d'exploitation-distribution-acheminement et de 19 000 emplois de préposés chefs, à raison respectivement de tranches annuelles de 3 600 et 3 800 ?

Le terme de ce plan qui reflétait une stricte nécessité, étant fixé en 1979, on peut affirmer aujourd'hui que ses engagements minimaux ne seront pas tenus.

Les tranches annuelles du budget de 1978 et les propositions pour 1979 se traduisent par le ralentissement de ce plan et le prolongement d'au moins une année de son application.

Pour respecter vos engagements de 1974, il faudrait créer respectivement 6 000 et 6 500 emplois d'agents d'exploitation et de préposés chefs. Et ce ne serait qu'un pas insuffisant vers la satisfaction de la revendication légitime des agents de la distribution : devenir tous des agents d'exploitation.

Or, votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est loin de refléter cette réalité.

Il en est de même pour les indemnités de risques et sujétions que les conclusions « Lelong » s'engageaient à porter au taux de 9 p. 100 pour la catégorie C et à 7 p. 100 pour la catégorie B.

Actuellement ces taux sont bloqués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1976 à 7 p. 100 et 5 p. 100.

Je pourrais énumérer toutes les catégories du personnel. Leur situation ira de mal en pis avec le budget pour 1979.

Tel sera notamment le cas du service général dont vous disiez, monsieur le secrétaire d'Etat, devant le conseil supérieur en 1977, qu'il restait la priorité des priorités.

Depuis, l'administration n'a pas engagé avec les représentants du service général la moindre négociation pour une catégorie qui regroupe plus de 150 000 agents, titulaires et auxiliaires, dont plus de la moitié sont des femmes, et qui réclame la parité avec le cadre B de la fonction publique.

Que dire du service des lignes dont les ministres qui se sont succédé aux PTT, ont promis la fusion des emplois d'exécution au niveau de l'agent d'exploitation ?

Actuellement, 2 300 agents techniques et 12 000 agents techniques de première classe ne sont toujours pas intégrés. Or, comme pour le personnel de la distribution et de l'acheminement, aucune ouverture n'est proposée à leur revendication.

La maîtrise des lignes se trouve dans une situation de blocage total depuis que vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, arrêté les concours spéciaux pour l'accès au grade d'inspecteur du service des lignes.

Faut-il aussi souligner que votre projet de budget ne prend en compte aucune revendication des ouvriers d'Etat, du service automobile, des dessinateurs du cadre A, des techniciens, si ce n'est pour ces derniers, l'augmentation de 100 francs de leur prime de technicité pour les six derniers mois de 1978 ?

Vous refusez même d'accorder la prime de rendement et la prime de résultat d'exploitation au personnel de main-d'œuvre et de nettoyage, catégorie qui perçoit juste le SMIC.

Enfin pour les receveurs-distributeurs qui viennent de faire une grève exceptionnelle, votre projet de budget n'a que mépris. Pourtant, cette catégorie donne l'image de marque de votre administration en zone rurale.

A ce titre, je vous rappelle que mon prédécesseur avait déposé une proposition de loi demandant la reconnaissance de leur qualité de comptable et leur intégration dans le corps des receveurs et chefs de centre. Il avait, au nom du groupe communiste, formulé une série de propositions qui demeurent d'une brûlante actualité.

Il manque des effectifs.

Les conditions de travail doivent être améliorées, la profession revalorisée en regard des 60 p. 100 du personnel qui gagnent moins ou à peine 3 000 francs par mois.

Les auxiliaires sont sous-payés. Il en reste 5 000 dont nous réclavons la titularisation dans les cadres normaux.

En résumé, il est clair que votre projet de budget n'apporte aucune amélioration, que ce soit en matière de classification ou dans le domaine indemnitaire par exemple.

Ainsi, la prime de résultat d'exploitation versée à un taux unique à tous les agents n'aura progressé que de 6,34 p. 100 cette année. Son pouvoir d'achat a donc nettement baissé. Il en sera de même en 1979 puisqu'elle passe de 2 180 francs à 2 365 francs seulement.

La prime de rendement est encore loin de représenter les dix points réels qui étaient prévus dans le protocole de 1974.

Plus que jamais se justifie la revalorisation des diverses catégories d'employés des PTT. L'amélioration des conditions de travail est négligée. Vous ne proposez rien en faveur de la réduction du temps de travail ou de l'abaissement de l'âge de la retraite. Vous négligez également les risques qu'entraîne pour la santé l'introduction de techniques nouvelles, telles que les consoles de visualisation.

Ce refus de satisfaire, voire de discuter ces grandes revendications est durement ressenti par le personnel des PTT, d'autant qu'il touche plus particulièrement les femmes, nombreuses dans votre administration, qui aspirent à avoir le temps de vivre.

Il faut se préoccuper de la sécurité des personnels affectés à la distribution — notamment ceux chargés du transfert des fonds — ou aux guichets.

Il est inadmissible que les travailleurs des PTT soient victimes d'agressions. Pourtant, les crédits budgétaires que vous proposez pour remédier à cette situation restent encore très insuffisants. Il est vrai que, comme vos prédécesseurs, monsieur le secrétaire d'Etat, vous considérez cet aspect de leur travail comme négligeable.

Comment peut-on accepter l'attitude de la police à l'égard des préposés originaires des départements d'outre-mer ? Le 24 août dernier, en effet, un préposé de Paris XV a été malmené dans l'exercice de ses fonctions et conduit au commissariat.

Vendredi 10 novembre, deux préposés ont été interpellés dans le métro. Nous dénonçons avec force un tel comportement raciste.

Ne vous étonnez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que les 450 000 agents titulaires et auxiliaires qui continuent de servir au mieux les usagers avec des moyens nettement insuffisants, n'acceptent pas cette détérioration continue de leurs conditions de vie et de travail.

Ils se préparent le 21 novembre prochain à engager une nouvelle action contre le démantèlement, pour de meilleures rémunérations, pour la défense des droits statutaires.

Du haut de cette tribune, je leur dis qu'ils peuvent compter sur le soutien des élus communistes. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Lepercq.

**M. Arnaud Lepercq.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le service des postes et télécommunications est celui qui irrigue le plus en profondeur le tissu économique et social de notre pays, aussi je me demande aujourd'hui si cette administration assume vraiment sa fonction de service public et si, dans le secteur plus particulier des postes, elle ne devrait pas éveiller en nous quelques craintes pour l'avenir.

Un service public doit être, par définition, à la disposition du plus grand nombre.

Or que constate-t-on ? Je prendrai pour répondre à cette question des exemples que je recueille chaque semaine dans ma circonscription.

Les grands malades, les personnes âgées, prioritaires pour obtenir l'installation du téléphone, ne peuvent avoir satisfaction s'ils vivent isolés loin des bourgs, ou s'ils se trouvent dans un canton dont l'installation téléphonique n'a pas fait l'objet d'une réunion totale dans le cadre d'opérations de lignes groupées, ce qui est le cas de six cantons sur treize que compte la circonscription que je représente.

Dans certains secteurs rénovés toutes les demandes postérieures au 1<sup>er</sup> mai ou au 1<sup>er</sup> juillet 1978 devront attendre au moins deux ans avant d'être exécutées.

Dans un tel autre canton, le nombre des demandes d'abonnement en instance est presque égal à celui des raccordements déjà effectués.

Par suite du découpage en secteurs, plusieurs tarifications sont appliquées dans un même département, alors que la tarification unique devrait être de règle. Je citerai à cet égard le cas particulièrement aberrant de la commune que j'administre et dont les habitants, parce qu'elle est située en limite de zone, doivent, lorsqu'ils veulent communiquer avec leur vétérinaire

ou leur coopérative, distants de six kilomètres, acquitter une taxe supérieure à celle qu'ils devraient verser s'ils téléphonaient à cinquante kilomètres de là !

Des établissements d'intérêt public, des jeunes commerçants ou artisans qui s'installent, connaissent les mêmes difficultés que les particuliers alors qu'ils devraient être prioritaires.

Dans ma propre commune, aucune ligne rurale longue n'a été réalisée depuis 1974 et nous n'obtiendrons satisfaction qu'en 1979, soit cinq ans après le dépôt des plus anciennes demandes.

Dans d'autres secteurs de ma circonscription, des demandes de transfert sont en instance depuis plus de trois ans. Je citerai à cet égard le cas d'un de mes correspondants, âgé de cinquante ans, pour lequel cette situation risque de devenir absolument dramatique professionnellement. En effet, représentant de commerce dans la Vienne, pour une société parisienne, il se trouve ainsi dans l'impossibilité d'avoir les contacts quotidiens tant avec son siège social qu'avec ses clients. Il a même envisagé de déménager pour se rapprocher de son lieu de travail et économiser ainsi non seulement son temps, mais aussi du carburant, comme on nous le conseille à juste titre si souvent. On le menace maintenant de licenciement sous prétexte qu'il n'assure pas correctement son travail. Or, l'administration des postes et télécommunications lui répand que les travaux nécessaires ne peuvent être entrepris dans l'immédiat, mais qu'ils seront effectués dans le cadre d'une opération de raccordements groupés, non encore programmée.

Que remarque-t-on encore ?

Une petite commune — Saint-Laurent-de-Jourdes pour ne pas la nommer — très isolée des autres agglomérations, privée de cabine téléphonique publique depuis le décès du tenant, donc de toutes possibilités d'appel en cas d'urgence, ne peut obtenir l'installation d'une cabine téléphonique sur la place publique car, actuellement, ce type d'installation est accordé en fonction de l'importance de la population agglomérée au chef-lieu de commune. Or, pour le département de la Vienne, ce seuil minimal est arrêté à 300 habitants.

Monsieur le secrétaire d'Etat, n'estimez-vous pas qu'il serait temps de revoir cette réglementation trop draconienne, qui pénalise sérieusement les petites communes rurales et favorise ainsi cet exode qu'on paraît pourtant vouloir à tout prix stopper ?

Ces exemples n'ont rien d'exceptionnel, car ils ne portent pas sur des cas uniques. Ils démontrent seulement les véritables difficultés des communes rurales dans leur ensemble. Ils nous font comprendre l'amertume de tous ceux et de toutes celles à qui, à grand renfort de publicité, à la radio et à la télévision, on avait annoncé une réduction du délai d'attente ; si cette information, j'en conviens, est exacte en zone urbaine, elle est totalement erronée dans certaines zones rurales.

Beaucoup ont perdu l'espoir. Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que rien n'est plus grave qu'un espoir déçu ?

Malgré des progrès incontestables, le secteur des télécommunications connaît donc encore de nombreux problèmes que je me devais de dénoncer pour que des solutions leur soient apportées le plus rapidement possible.

A cette occasion, permettez-moi de vous demander si, dans les secteurs où les autocommutateurs sont saturés, l'on ne pourrait pas, comme cela se fait dans de nombreux pays étrangers, brancher sur une même ligne plusieurs abonnés qui utilisent peu le téléphone, afin, bien entendu, d'accroître les facultés de votre administration et de réduire très sensiblement les délais d'attente. En effet, de nombreuses personnes âgées se demandent aujourd'hui si la décision de branchement n'interviendra pas trop tard.

De même, dans des cas précis et au vu de l'urgence des besoins, ne pourrait-on pas rétablir le principe des avances remboursables ? Ainsi serait évitée une pénalisation injustifiée au détriment de tous ceux pour qui l'activité économique rend indispensable l'usage du téléphone et qui trouveraient cette opération positive en dépit des charges qu'elle leur imposerait.

Enfin, et en attendant la réalisation d'une installation fixe, des autocommutateurs mobiles dans le parc de télécommunication faciliteraient une désaturation rapide du réseau.

A ces quelques suggestions, vous saurez réserver, je l'espère, le meilleur accueil.

Il est un autre secteur, celui des postes, qui éveille en nous quelque crainte.

Comment, en effet, ne pas être inquiet lorsque l'on remarque que, malgré un déploiement d'effectif, le service se dégrade et que si 90 p. 100 des lettres parviennent à leurs destinataires dans un délai de deux jours, il n'en arrive plus que 77 p. 100 le lendemain, contre 82 p. 100 dans le passé ?

Sans revenir d'une quelconque façon sur le respect du droit de grève qui doit permettre aux travailleurs de défendre leurs intérêts professionnels, je soulignerai cependant les conséquences incalculables de ces grèves sur de nombreuses entreprises privées de leur courrier. Comment chiffrer les frais d'agios qu'elles

payent à leurs banquiers pour ne pas avoir reçu à temps les règlements de leurs clients ? Combien sont ainsi incapables de continuer leur activité commerciale ? Combien sont dans l'impossibilité de faire face à leurs échéances bancaires et de régler dans les délais le salaire de leur personnel ? Combien de médicaments, de prélèvements destinés à des analyses médicales n'ont pu, dans ces conditions, arriver en temps utile auprès de leurs destinataires ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, n'oublions pas qu'une entreprise, surtout en province, qui ne peut recevoir normalement sa correspondance et qui ne dispose d'aucun service de remplacement, est parfois conduite à cesser son activité et à licencier ses salariés. Est-ce donc cela que nous voulons alors qu'actuellement l'objectif prioritaire reste la lutte contre le chômage ?

**M. Gérard Bapt.** Il faut créer des emplois !

**M. Arnaud Lepercq.** N'oublions pas que tout effort du Gouvernement serait vain si une solution n'était pas trouvée paritairement au problème posé par la grève dans les postes.

**M. Jacques Jouve.** C'est un problème d'effectifs !

**M. Arnaud Lepercq.** Ne pourrait-on prévoir un service minimum comme dans d'autres cas analogues ?

**M. Gérard Bapt.** Le manque d'effectifs est la cause de la grève !

**M. Arnaud Lepercq.** La grève ne pourrait-elle n'être prévue qu'un jour sur deux... ?

**M. Jacques Jouve.** Et le préavis ?

**M. Arnaud Lepercq.** ... ce qui permettrait ainsi d'acheminer le courrier urgent ?

En tout cas, le Gouvernement ne peut rester passif, car il y a de l'avenir du pays tout entier.

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous prie de conclure, car vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Arnaud Lepercq.** Je termine, monsieur le président.

Comment ne pas être inquiet, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsqu'on apprend de source officielle que le rapport Lipert, non encore publié, prévoit un effort financier supplémentaire pour un service postal moins complet qu'aujourd'hui ?

Nous voulons savoir si, effectivement, dans un proche avenir, il nous faudra payer le timbre plus cher, si la lettre sera moins rapide, si des distributions seront supprimées, et si le service des pneumatiques et des télégrammes seront abandonnés.

Oui, nous attendons de vous des précisions. Il vous faut dissiper le malaise actuel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je me suis efforcé au cours de cette intervention de vous dépeindre une certaine réalité, celle que me décrivent tous les jours mes concitoyens. C'est elle qui m'amène à vous demander s'il ne serait pas prudent dans le domaine des télécommunications, de ne pas annoncer des mesures seulement réalisables dans certains secteurs du territoire et si, quelquefois, en plus de la haute technicité de vos services, un peu de bon sens et d'imagination...

**M. Gilbert Faure.** Ce n'est pas gentil !

**M. Arnaud Lepercq.** ... ne permettrait pas de répondre plus vite à l'immense espoir de nos concitoyens.

Tout homme de bonne foi ne peut qu'être conscient de l'immense effort accompli par vos services pour essayer de donner à la France les moyens nécessaires à la satisfaction de ses innombrables besoins. Mais aujourd'hui encore cet effort doit se poursuivre et même s'accroître afin de dissiper l'insatisfaction et l'amertume de ceux qui sont obligés d'attendre un service qui leur apparaît, désormais, comme absolument indispensable. Il faut qu'enfin les objectifs ambitieux que s'est assignés la France deviennent une réalité. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jagoret.

**M. Pierre Jagoret.** « Vous êtes, monsieur le ministre, dans le domaine des télécommunications, non seulement un ministre de la science et de la technique de pointe, mais aussi un ministre à grosses responsabilités industrielles — voire à responsabilité sociale — par l'importance des commandes que vous avez à distribuer. Il vous appartient de faire en sorte que l'évolution technologique n'apporte pas d'aggravation dans les emplois des usines que vous et vos prédécesseurs avez créées » : voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que déclarait à la tribune du Sénat, il y a deux ans, M. Marzin, ancien directeur du CNET, sénateur des Côtes-du-Nord, à l'occasion de la discussion du budget de 1977.

M. Marzin insistait sur cet aspect des responsabilités du ministre chargé des PTT, car il pressentait, en technicien, les problèmes qu'allait poser l'irruption de l'électronique dans l'industrie téléphonique.

Il se faisait l'écho des syndicats qui, dès le milieu de 1976, soulignaient les menaces pesant sur l'emploi du fait des techniques électroniques entraînant des gains de productivité de 200 à 300 p. 100, et insistaient sur la nécessité d'établir un plan de conversion du personnel et des usines.

Deux années ont passé ; elles ont été perdues, car rien n'a été fait pour corriger les conséquences d'une évolution parfaitement prévisible.

Face à ces mises en garde, vos experts ont fait preuve d'un optimisme béat : le maintien de l'emploi sera assuré, l'industrie téléphonique sera une des rares industries à créer des emplois — le VII<sup>e</sup> Plan disait même 50 000 — jusqu'aux années 1980 l'exportation prendra le relai du marché intérieur.

Telles étaient les réponses formulées il y a deux ans.

Quelle est, aujourd'hui, la réalité ? C'est, d'ici à trois ans, la suppression de 15 000 emplois sur 90 000. C'est, en Bretagne, la suppression de 5 000 emplois sur 15 000 dans l'industrie et chez les sous-traitants.

L'Etat est le client principal — voire unique — d'une industrie de haute technicité. Le budget des PTT étant d'une ampleur inégalée, on ne peut expliquer cette situation en invoquant la crise économique ou les importations sauvages ou le redéploiement industriel, c'est-à-dire les alibis explicatifs habituels.

Il s'agit bien, mes chers collègues, d'un cas exemplaire de fiasco d'une politique industrielle définie et imposée par les pouvoirs publics.

**M. Gilbert Faure et M. Gérard Bapt.** Très bien !

**M. Pierre Jagoret.** Il apparaît aujourd'hui que les choix faits en 1976 étaient mauvais.

Vous savez que les pouvoirs publics ont imposé une restructuration industrielle qui a sacrifié les filières françaises de commutation mises au point à l'aide des fonds publics, à des fabrications de produits d'origine étrangère. La fameuse francisation consiste, en effet, à fabriquer sous licence suédoise et américaine des produits qui concurrencent les matériels équivalents de conception française.

L'idée générale était de multiplier les exportations à partir de la France en multipliant le nombre de produits offerts.

Il fallait vraiment n'avoir aucun sens des affaires industrielles ou des affaires internationales pour ne pas prévoir que les administrations étrangères préféreraient s'adresser aux maisons mères qui ont conçu les matériels plutôt qu'à leurs filiales ou licenciés français, ni pour réaliser qu'en achetant des produits concurrençant ceux-là même dont elle avait financé le développement, l'administration française en sapait la crédibilité et donnait des arguments massues à nos concurrents sur les marchés étrangers.

**M. Gilbert Faure et M. Gérard Bapt.** Très bien !

**M. Pierre Jagoret.** Les résultats ? Ils sont ceux que le bon sens laissait escompter : les exportations stagnent et s'appliquent quasi exclusivement au matériel de conception française.

De plus, les services des télécommunications devront, dans les vingt ans à venir, assurer la maintenance et le fonctionnement de cinq systèmes de commutations différents avec tous les problèmes de formation et d'entretien que vous pouvez imaginer, alors que la plupart des pays se sont résolument orientés, comme nous à la fin des années 1960, vers l'adoption d'un équipement unique.

Ces mêmes défauts de prévision, ces coups d'accordéon dans les commandes, que nous enregistrons dans le matériel de transmissions et dans les câbles, posent dès maintenant des problèmes aigus en matière d'emploi.

Tous ces faits rendent indispensable, à notre avis, une étude approfondie de la politique industrielle des télécommunications, de ses conséquences sur l'emploi et du plan de conversion enfin envisagé, plan qui doit être élaboré avec les syndicats et les collectivités locales intéressées.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en lançant, il y a une quinzaine d'années, une politique d'industrialisation de la Bretagne fondée sur l'industrie des télécommunications, les pouvoirs publics ont pris, à l'égard des populations et des collectivités locales, des engagements formels qu'il vous appartient de faire respecter.

Vous venez d'indiquer par lettre à M. Marcellin, président de notre conseil régional, que l'emploi serait maintenu en Bretagne. Parmi les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, figure la production des circuits intégrés.

Je veux croire que cela signifie que l'établissement du centre national d'études des télécommunications, spécialisé dans ce domaine, et dont l'implantation primitivement prévue en Bretagne, puis déplacée vers Paris, et ailleurs, sera finalement créée en Bretagne, où travaille déjà un noyau de chercheurs spécialisés. C'est fondamental. L'expérience l'a montré, c'est autour des centres de recherches que se développent les usines.

Nous ne demandons pas de faveur, mais simplement la confirmation des orientations antérieures et le respect des promesses de trois présidents de la République successifs. En effet, dans une récente réunion des parlementaires de l'Ouest, nous avons cru comprendre qu'une des orientations possibles en matière d'emploi consistait à réduire massivement le nombre de travailleurs immigrés employés dans les zones de vieille industrialisation et à inviter les jeunes de l'Ouest à aller les y remplacer.

Si telle était la pensée profonde du Gouvernement, qu'il sache qu'il donnerait ainsi raison aux apôtres de la violence. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Desanlis.

**M. Jean Desanlis.** En quelques minutes, monsieur le secrétaire d'Etat, je me dois d'appeler votre attention sur trois problèmes qui me préoccupent particulièrement.

Les demandes d'installation de téléphone augmentent plus rapidement que la réalisation de celles qui sont en instance depuis plusieurs mois, voire depuis plusieurs années. Il ne se passe pas de jour sans que nous soyons sollicités pour intervenir auprès de vos services en faveur de cas prioritaires — personnes âgées ou malades.

Certes, l'automatisation a apporté un progrès considérable. Mais un secteur est-il automatisé, que le commutateur est saturé moins d'un an plus tard. Les sous-commutateurs arrivent eux-mêmes rapidement à saturation, puis ce sont les réseaux de câbles qui deviennent insuffisants. Ainsi, de proche en proche, les délais d'attente finissent parfois par dépasser deux ans.

Malgré l'effort des régions et des départements, il ne semble pas que celui de l'Etat sera encore, en 1979, à la hauteur des nécessités. Que ce soit en milieu rural ou urbain, les délais d'attente sont beaucoup trop longs, et nous souhaitons que vous obteniez prochainement les crédits nécessaires pour remédier à cette situation toujours préoccupante.

En second lieu, j'appelle votre attention sur les erreurs fréquentes et graves dans la facturation des communications téléphoniques. Il y a des cas où, à l'évidence, le montant réclamé est beaucoup trop important pour des abonnés qui ont peu, voire pas du tout, téléphoné.

Aussi souhaitable que soit l'application du principe de la facturation détaillée, comme, autrefois, je conçois fort bien qu'elle entraînerait un travail de comptabilité très important. Mais puisqu'on ne peut éviter les erreurs qui se produisent toujours au détriment des abonnés, ne pourrait-on pas, alors, être plus attentif au fonctionnement des appareils défectueux et consentir des dégrèvements en cas de réclamations manifestement justifiées ?

Les erreurs ne sont pas fréquentes, nous dit-on. J'y vois une raison supplémentaire pour prendre en considération les quelques réclamations qui peuvent parvenir à vos services !

Enfin, je parlerai des effectifs dans les postes. Ils n'augmentent pas dans les mêmes proportions que le volume des opérations postales, qui croît, lui, régulièrement. Les absences du personnel pour moins de quarante-huit heures ne sont pas toujours remplacées. Dans l'ensemble, les agents de remplacement sont en nombre insuffisant. Il s'ensuit des perturbations aux guichets postaux et dans la distribution, puisque des tournées sont supprimées.

Plus inquiétante encore est la diminution de la durée du service : les guichets fermentaient entre 12 heures et 14 heures. Or, l'ouverture des bureaux de poste pendant ces mêmes heures rend de grands services à ceux qui travaillent à horaire fixe dans la journée, comme les commerçants qui ne peuvent pas toujours quitter leur magasin pendant les heures ouvrables.

Toute la population d'une ville comme Vendôme, que je représente ici, s'émeut de cette menace. On nous laisse entendre qu'il s'agit d'un « redéploiement des moyens » qui va affecter toute une région.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que des moyens financiers supplémentaires vous permettent de maintenir le service dans les conditions actuelles. Je vous remercie par avance des dispositions que vous pourrez prendre non seulement en faveur des habitants de la ville que je représente ici, mais aussi de toute la région du Centre qui risque d'être affectée par des restrictions difficiles à supporter. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Royer.

**M. Jean Royer.** Quel contraste, monsieur le secrétaire d'Etat, entre la réussite de votre administration dans le domaine du téléphone et les dangers qui s'accroissent dans le fonctionnement de la poste !

Pour le téléphone, les promesses faites en 1973 par le Président Pompidou et par M. Messmer ont été tenues. Le nombre de lignes a triplé en cinq ans. Vous avez été l'une des chevilles ouvrières de ce succès. Soyez-en remercié et félicité.

La crise financière qui atteint la poste a quatre raisons que l'on décèle aisément quand on analyse le budget au fond.

La première est la rémunération radicalement insuffisante des comptes de chèques postaux et de dépôt à la caisse nationale d'épargne, que l'Etat ne paie pas à son juste prix, et à ce sujet, le ministère des finances n'a jamais voulu reconnaître son erreur. L'Etat ne consacre à cette dépenses que 6 370 millions de francs.

La deuxième est l'importance du déficit d'exploitation et l'insuffisance du financement. Au total, déficit officiel et besoins de financement supplémentaires atteignent 4 900 millions. Comble d'irrégularité, ou d'hétérodoxie, le ministère des finances accepte que le déficit d'exploitation soit comblé par l'emprunt, tout de force qu'une collectivité publique ne parviendrait jamais à réaliser: jamais préfet n'accepterait une délibération en ce sens.

En troisième lieu, le budget des PTT supporte 2 200 millions de francs de dépenses pour acheminer la presse. L'Etat devrait inscrire cette dépense dans le budget général: il accorde bien des subventions spéciales à la SNCF pour lui permettre de remplir sa mission de service public!

Enfin, la dette de cette administration est très lourde: 20 600 millions de francs.

Cette crise, vous le savez bien, existe depuis des années. Et, depuis des années, on se heurte en vain au ministère des finances pour tenter de la résoudre. J'y reviendrai dans ma conclusion.

Il existe d'autre part un malaise dans le public qui constate que le service n'est pas assuré aujourd'hui avec autant de régularité, de rapidité et de sécurité qu'autrefois.

Mes collègues ont évoqué ce problème: le pourcentage de pertes d'objets recommandés a quadruplé en dix ans. En huit ans, le nombre de lettres distribuées le lendemain de leur mise à la boîte a diminué de 10 à 15 p. 100. Tout cela se sait et se dit.

Il existe aussi un malaise chez les 300 000 personnes employées par la poste, en particulier chez les 50 000 qui travaillent dans les centres de tri. Il faut se pencher sur leur sort. Vous le faites, d'ailleurs. Nous allons vous y aider, pour notre part.

Il faut le dire avec énergie et fermeté: l'application des textes de 1945 ne suffit plus. Recruté en dehors de la zone où il travaille, ce personnel doit effectuer un stage en région parisienne. Les inconvénients qui en résultent sont hors de proportion avec le bénéfice qu'en tire l'administration pour ce qui est de la qualité du service.

Pourquoi ne pas créer des écoles professionnelles pour assurer la formation? Comme les services privés, les services publics en ont besoin. Au demeurant, une meilleure qualification permettrait d'accorder des rémunérations plus élevées. Qui accepterait, en effet, 3 000 francs par mois au bout de vingt-cinq ans de carrière? Est-ce un avenir attirant pour de jeunes titulaires du baccalauréat qui, faute de trouver un emploi ailleurs, doivent se rabattre sur les services postaux?

Un malaise existe bien et il a également des causes psychologiques. Vous avez bien fait de lancer la construction de centres de tri. Déjà 17 sont automatisés et il doit y en avoir 65 en 1982, c'est bien. Tâchez, avec l'appui du Parlement, d'aller plus vite, d'accélérer le rythme de la construction de ces centres. Mais, dans le même temps, on répète au personnel que l'évolution technologique, le progrès des techniques vont réduire le nombre des emplois. Dans ces conditions, comment veut-on que des gens accomplissent à fond leur devoir s'ils ne sont pas assurés de leur avenir?

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Royer.

**M. Jean Royer.** Je vais le faire, monsieur le président.

Il faudrait dire au personnel que même quand tous les centres de tri automatisés fonctionneront, pour la moitié des objets, le tri ne sera pas mécanisable.

Quels sont les remèdes applicables?

D'abord, il faut créer, dans votre projet de budget d'avant-garde d'emplois pour la poste: 3 250 personnes vont être recrutées dans ce domaine, ce qui équivaut à 30 p. 100 du recrutement global pour l'ensemble des télécommunications et de la poste. Il conviendrait que vous puissiez au moins recruter des auxiliaires supplémentaires. Vos crédits pour le recrutement du personnel devraient augmenter de 50 p. 100. Sur ce point, pourquoi le Gouvernement n'accepterait-il pas de négocier avec l'Assemblée, avant que soit voté ce projet de budget, sur l'accroissement des crédits nécessaires au recrutement de personnel dès cette année?

En outre, des remèdes pourraient être envisagés dans le VII<sup>e</sup> Plan.

Celui-ci va être bientôt révisé. Dès lors, il faut absolument établir des programmes pluriannuels de construction de bureaux de poste, de centres de tri et de recrutement de personnels qualifiés.

Enfin, c'est ici même qu'il nous faudra poursuivre la lutte. Pour vous aider, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne propose de poser une question orale avec débat au ministre des finances sur le meilleur moyen de mettre fin à la crise financière des postes.

Au fond, je crois vous avoir proposé des moyens pratiques et politiquement sûrs, car ils vont au-delà des clivages politiques. Voilà comment il faut traiter ce très grave problème qui, lorsqu'il est mal posé, provoque, hélas, des perturbations dans la vie économique et sociale de notre pays. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Noir.

**M. Michel Noir.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je centrerai mon propos sur la politique des télécommunications et, plus particulièrement, sur l'un des trois objectifs du plan d'action prioritaire qui lui est consacré: une politique industrielle plus agressive, plus ambitieuse.

Evidemment, cela va me conduire à vous poser certaines questions en amont de ce que l'on appelle au ministère les nouveaux produits de la direction des télécommunications.

D'abord, s'agissant de l'électronisation des communications, quelles actions envisagez-vous de conduire pour faire en sorte que la France acquière son indépendance dans le domaine des circuits intégrés? Où en est notamment le développement de la nouvelle génération de circuits intégrés — ils sont essentiels, vous le savez — face à la concurrence internationale?

La même question, également technique, se pose à propos des transmissions par satellites. Les succès de « Symphonie » et les discussions autour de « Télécom I » constituent autant d'atouts essentiels pour votre politique des télécommunications spatiales. Envisagez-vous, dans le cadre de vos conversations avec d'autres ministres, et notamment avec le ministre de l'industrie et le secrétaire d'Etat à la recherche, que la France puisse se doter, en ce domaine, des moyens nécessaires à assurer son indépendance nationale? A cet égard, la mise en place du réseau Transpac — l'un des éléments fondamentaux de votre politique — constitue un élément de réponse spécifiquement français face à la politique des grands constructeurs étrangers, tel IBM, qui lancera en 1979 deux ou trois satellites SBS.

Les questions précédentes éclairent celle que je souhaite vous poser au sujet des nouveaux produits. Dans ce domaine, la situation apparaît paradoxale. En effet, nous avons atteint une qualité technique exceptionnelle et, d'ailleurs, internationalement reconnue. Faut-il rappeler que le réseau Transpac définit les normes internationales, pour l'interconnexion?

Or, dans le même temps, nous constatons que nos positions commerciales sont faibles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

J'ai été conduit à interroger la direction des télécommunications de ma région à propos des nouveaux produits, non pas des produits que sont Transpac, Caducée ou d'autres, mais sur des nouveaux produits plus « domestiques », comme on dit. Quelle n'a pas été ma surprise: mes questions ont paru curieuses et on m'a répondu qu'on allait s'informer!

Ne serait-il pas possible de conduire une politique commerciale plus agressive et qui atteigne plus profondément l'ensemble du territoire français, de façon à atteindre un taux de pénétration pour ces techniques équivalent aux taux japonais et américain?

Voilà qui me conduit à vous entretenir des exportations. En matière d'exportation, l'objectif d'un taux de 30 p. 100 en 1982 est un objectif ambitieux, mais il faut absolument l'atteindre si l'on veut que l'industrie française des télécommunications puisse opérer sa mutation technologique. En effet, ce n'est qu'en gagnant une grande partie du marché qu'il sera possible de fonder l'effort de recherche nécessaire pour faire face à la mutation de l'électronisation.

Or nous sommes bien loin d'atteindre l'objectif puisque notre taux d'exportation n'est actuellement que de 16 ou de 17 p. 100, selon que l'on considère seulement les grandes entreprises ou la profession dans son ensemble.

En la matière, SONERCO offre, comme vous nous l'avez indiqué, une amorce de solution, mais j'aimerais que vous nous précisiez comment vous allez procéder pour accentuer l'effort de nos industries en faveur de l'exportation. Comme tous les membres du groupe auquel j'appartiens, je pense que c'est là encore notre indépendance nationale qui est en jeu. La transmission de l'information est au secteur tertiaire de la fin du XX<sup>e</sup> siècle ce que le charbon et les transports étaient au secteur industriel.

Enfin, il serait regrettable qu'au sein de votre ministère, et notamment dans ce vaste ensemble que constitue l'administration des postes, vous laissiez s'accroître le sentiment que les tâches « nobles » qui incombent à votre secrétariat d'Etat, ressortiraient à la seule compétence de la direction des télécommunications. Autrement dit, il serait inquiétant que l'activité

des services de la poste soit limitée à la seule manipulation des objets physiques, alors que les activités plus « nobles », parce que technologiquement plus avancées, demeureraient l'apanage de l'autre secteur de votre administration.

C'est un problème de structure de votre secrétariat d'Etat qui est ainsi posé, d'autant que les indications fournies par le rapport Nora, sur les retombées de ce qu'il appelle la télématique au niveau non plus industriel mais « domestique », provoqueront bien évidemment de nouvelles difficultés pour l'organisation de vos services.

Je vous ai d'ailleurs posé une question orale à ce sujet.

**M. le président.** Concluez, monsieur Noir.

**M. Michel Noir.** Je vais le faire, monsieur le président. Je ne saurais terminer sans aller au-delà des aspects techniques et industriels, pour insister sur l'aspect humain de votre budget. Je tiens à évoquer l'énorme pari, l'immense effort de solidarité que le Gouvernement a accompli, le 10 octobre dernier, en accordant une priorité absolue aux communications, notamment pour aider à sortir les personnes âgées de l'espèce de ghetto psychologique dans lequel elles étaient fréquemment enfermées.

Néanmoins, une certaine ambiguïté, sinon un véritable malentendu, subsiste à propos de la gratuité des installations. Je crois que les personnes âgées ont cru que la gratuité s'étendait aux communications. Voici une solution transactionnelle : ne serait-il pas possible d'accorder la gratuité au moins pour la part fixe de 80 francs ? Eventuellement, on pourrait mettre à l'étude l'extension progressive de la gratuité.

Enfin, quelle politique comptez-vous conduire pour le développement des systèmes de téléalarme ? Ils répondent, vous le savez, à un besoin essentiel des personnes âgées.

Je tenais à vous poser ces questions, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que je sais qu'en vous l'homme de cœur fait équilibre à l'homme de technique que vous devez être nécessairement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Nucci.

**M. Christian Nucci.** Monsieur le secrétaire d'Etat, nous discutons du budget d'un service public auquel de nombreux Français, comme nous-mêmes, sont très attachés.

Or, en la matière, la politique conduite depuis plusieurs années nous incite à vous poser d'emblée cette question : oui ou non, considérez-vous le service des PTT comme essentiel ? Pensez-vous qu'il doit rester un grand service public d'Etat ?

Oui ou non, êtes-vous prêt à réclamer, avec force et conviction, à vos collègues, le ministre du budget et le ministre de l'économie, devantage de moyens en faveur des PTT pour que cette administration continue à assumer sa mission vitale pour notre économie et pour chacun de nous ?

Malheureusement, nous craignons que le projet de budget que vous nous présentez ne vise pas ces objectifs. Nous craignons surtout qu'il ne réponde plutôt à l'intention non avouée, dissimulée, de la politique entreprise depuis plusieurs années : la privatisation.

Cette année aura vu la publication, officielle ou non, des rapports Nora et Ripert, qui sont autant d'invitations au développement de l'esprit commercial dans les services des PTT, de célébrations des bienfaits de la concurrence du service public et d'hymnes à l'équilibre budgétaire et à la rentabilité du service public.

Mais qu'est-ce donc que cette notion de rentabilité s'agissant d'un service public ? Comment l'entendez-vous ? Ne consiste-t-elle pas à assumer la noble tâche de servir également le public, et tout le public ?

Quelle sera, en 1979, la principale traduction de votre politique dans les faits ? Vous allez mettre en place un système de neuf zones de télécommunications dont le fonctionnement échappera à tout contrôle politique. N'est-ce pas préparer le glissement vers la privatisation ?

C'est surtout dans les zones rurales que la notion de service public répond à une nécessité. C'est là qu'elle a de profondes résonances, qu'elle prend tout son sens concret et humain. C'est donc sur ces zones que j'insisterai.

Les PTT remplissent une mission de service public. Elle est assurée par un personnel de qualité auquel il faut rendre hommage. Cette mission a pour objet de permettre en permanence et de façon égalitaire la communication aussi bien entre les individus qu'entre les collectivités territoriales.

Or, que constatons-nous en milieu rural ?

Les fermetures d'établissement se sont multipliées. De 1968 à 1978, selon le rapporteur spécial de la commission des finances, 212 recettes de quatrième classe et 1074 recettes-distributions ont été fermées. Ce mouvement va-t-il se poursuivre, voire s'accélérer ? On peut le craindre puisque vous avez déclaré vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, devant la commission de la production et des échanges, qu'il y a 6 000 postes en trop en milieu rural.

Alors que le chômage sévit dans notre pays et que tout le monde s'accorde pour reconnaître que le service public n'est pas toujours satisfaisant, croyez-vous qu'une telle politique de récession dans le domaine de l'embauche soit de nature à réduire le chômage ?

Pensez-vous que c'est ainsi que vous freinerez l'exode rural et le phénomène de « désertification » ? Il faudrait, au contraire, redonner à la France profonde les moyens de subsister, de prendre un nouvel élan.

Hier, nous discutons le budget de l'éducation ; aujourd'hui, celui des PTT : dans les deux cas, s'agissant de l'aménagement et de la revitalisation du monde rural, on constate qu'il n'y a guère d'efforts.

Pour en revenir aux crédits de votre secrétariat d'Etat, il faudrait aller plus vite et plus loin en matière d'installations téléphoniques. Le téléphone est devenu indispensable à la vie des ruraux, comme il l'est déjà à celle des citadins. Il sert à rompre l'isolement du monde rural. Aussi l'accélération du rythme des équipements est-elle indispensable.

Parallèlement à la politique de fermeture des bureaux, on a vu se développer la pratique des tournées motorisées, avec la mise en place des boîtes CEDEX, ce qui supprime le contact avec l'usager.

Songez, monsieur le secrétaire d'Etat, à ces personnes âgées qui attendent le téléphone depuis des mois, voire des années.

Songez à ces personnes âgées coupées de leur famille parce que l'agriculture, du fait d'une mauvaise politique, ne nourrit plus son homme : chaque jour, elles attendent le passage, la visite de celui qui leur sert de lien avec le reste du monde. Il est facteur, commissionnaire, il s'arrête, il parle : bref, il apporte le souffle d'une vie nouvelle, d'une vie différente, un peu de chaleur humaine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Christian Nucci.** Or, maintenant, c'est de plus en plus à l'usager qu'il appartient de se déplacer, et d'ailleurs de plus en plus loin, au moment même où se développent des activités concurrentes des PTT.

Mais voici un autre aspect de l'abandon du service public : l'équipement en lignes téléphoniques se développe de préférence dans les secteurs les plus rentables, c'est-à-dire dans les régions urbanisées, au détriment, bien entendu, du secteur rural.

Un moyen d'assurer la nécessaire présence des services publics en milieu rural serait de regrouper au bureau de poste plusieurs fonctions relevant de différentes administrations, à la condition bien sûr que cette nouvelle orientation ne serve pas de prétexte pour amputer ou supprimer d'autres services ou d'autres administrations en milieu rural.

**M. Gilbert Faure.** Très bien !

**M. Christian Nucci.** Il ne faudrait pas non plus alourdir la charge de travail des personnels existants, ni utiliser des employés n'ayant pas reçu la formation indispensable pour accomplir les tâches qui leur sont confiées.

**M. Pierre Mauger.** Il faut justifier la maintenance !

**M. Christian Nucci.** Pour les socialistes, cette mesure partielle n'est concevable que dans le cadre d'un plan de reconstruction du service public, déjà présenté, et dont les deux principaux volets seraient le développement du service public, pour combattre les inégalités et satisfaire de façon égalitaire les besoins collectifs et sociaux, ce qui suppose...

**M. Emmanuel Hamel.** L'arrêt des grèves !

**M. Christian Nucci.** ... un monopole strictement appliqué et une maîtrise complète des réseaux ; et, deuxième volet, la décentralisation de la gestion du service public, ainsi que le renforcement du contrôle des travailleurs et la participation des usagers.

En conclusion, l'objectif de votre politique devrait être de remplir une mission essentielle pour la vie politique, économique et sociale du pays.

A ce sujet, je vous poserai quatre questions.

Avez-vous les moyens d'atteindre ces objectifs ?

Est-il admissible, selon vous, que, grâce à votre politique, les directeurs départementaux soient obligés d'amputer d'un tiers les crédits d'heure destinés au port des télégrammes ?

Quand vous pencherez-vous sur la situation pénible des receveurs-distributeurs ?

Enfin, estimez-vous admissible que les personnes âgées que vous avez fait bénéficier — par souci électoral — d'un raccourci gratuit du téléphone doivent attendre si longtemps et payer un abonnement, bien souvent trop onéreux, en égard à leurs ressources si dérisoires ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Arreckx.

**M. Maurice Arreckx.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les Français sont très attachés à tout ce qui concerne les PTT, service public qui joue un rôle de plus en plus grand

dans leur vie quotidienne. Ils apprécient la qualité de ses prestations, notamment celles des facteurs dont les mérites et le rôle social sont évidents.

C'est la raison pour laquelle il s'inquiètent de la grave crise que traversent actuellement les PTT. Elle est manifestée à l'évidence par la grève déclenchée par l'ensemble des syndicats. Elle rappelle, par son ampleur et sa gravité, celle de 1971.

Cette crise est à la fois une crise d'effectifs, une crise interne du personnel, une crise d'équipements, une crise financière, une crise sociale et morale.

Crise d'effectifs tout d'abord. Certes, vous avez recruté en quatre ans 60 000 personnes, mais, outre qu'il y avait dans ce nombre beaucoup de titularisations — et c'est heureux — il faudrait créer encore de 15 000 à 50 000 emplois selon les syndicats.

Cette insuffisance a pour effet une dégradation du service public : factures mal ou pas contrôlées, renseignements difficiles à obtenir ; guichets fermés, tournées postales supprimées pendant l'été.

D'autre part, vous devez un million de jours de congé compensateur, soit l'équivalent de 5 000 emplois nouveaux et les améliorations sociales que vous avez accordées nécessiteraient d'autres créations d'emploi : 590 pour la prolongation des congés de maternité et 600 pour les avantages accordés, à juste titre, aux agents d'outre-mer.

Les PTT se définissent pas la sécurité, la rapidité et la régularité. Or en dix ans, le taux de perte des objets recommandés à quadruplé et la rapidité de distribution du courrier a baissé de 12 p. 100.

Il y a aussi un malaise dans votre personnel : les cadres sont moins écoutés et moins influents que les syndicats. Aussi éprouvent-ils un réel découragement. Dans les services, en particulier dans le tri postal, le personnel qualifié est souvent mal utilisé et toujours sous-employé. Il est vrai que la poste est en pleine mutation et qu'il faut adapter le système postal aux techniques nouvelles.

Améliorer les conditions de travail, assurer la sécurité du personnel, revaloriser les carrières, développer l'initiative et les responsabilités, faire respecter la hiérarchie, développer les actions sociales en faveur de ces fonctionnaires, tels sont, je le sais, vos objectifs et vos préoccupations, mais, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut aller plus vite et plus loin.

En ce qui concerne les conditions de travail et les équipements, il reste beaucoup à faire.

Ainsi à Toulon, ville que j'ai l'honneur d'administrer depuis plus d'un quart de siècle, en dépit des efforts que vous avez accomplis, et dont je vous sais gré, il reste beaucoup à faire dans nos quartiers pour que la poste se modernise et s'adapte aux besoins d'une clientèle de plus en plus importante. Dans la région Provence-Côte d'Azur, le Var a très longtemps été le dernier servi. Nous ne sommes pas jaloux des autres départements, mais il est temps de rattraper un retard que chacun reconnaît.

De plus, dans les régions méditerranéennes, il faut résoudre les problèmes que pose en été l'afflux des touristes qui veulent être coupés ni de leurs affaires, ni de leurs familles.

Il faut rénover, agrandir, transformer et créer de nouveaux bureaux de poste ; il faut pouvoir répondre aux nombreuses demandes d'installations téléphoniques en instance depuis des années.

Mais il est vrai que la crise financière dont vous souffrez n'est pas la moindre de vos préoccupations. Le déficit cumulé de la poste et des chèques postaux s'élève actuellement à 11 milliards de francs et le déficit d'exploitation est de 2 milliards 900 millions. La dette de la poste a doublé en trois ans et cela entraîne des difficultés de trésorerie.

Certes, la poste, en tant que service public, supporte d'importantes contraintes. Le forfait insuffisant, eu égard aux services rendus, dont jouissent la sécurité sociale et EDF, les tarifs très bas de la presse — qui entraînent 2 milliards de déficit —, tout cela devrait faire l'objet d'une compensation.

Et pourtant, votre budget — vous en êtes fier — croît de près de 15 p. 100, et, avec ses 80 milliards 800 millions, il est le plus important budg. civil de l'Etat.

Mais la crise est aussi sociale et morale. Le rapport Ripert faisait de sérieuses réserves sur l'avenir de la poste. Quant à celui de M. Simon Nora, il parlait sur les télécommunications. Cela n'est pas fait pour rassurer les postiers. Et si les experts, qui se trompent souvent, s'étaient trompés une fois de plus, et si, comme on le constate aux Etats-Unis, les deux services, postes et télécommunications, se développaient parallèlement ?

**M. Pierre Mauger.** C'est ce qui va se produire.

**M. Maurice Arreckx.** Il est temps, monsieur le secrétaire d'Etat, de résoudre les difficiles problèmes qui vous sont posés.

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Maurice Arreckx.** Depuis trois ans, vous avez fait la preuve de votre courage physique et de votre compétence. Préparez et présentez-nous un plan sur trois ou cinq ans, un plan de sauvegarde et de redressement des PTT. Nous ne vous demandons pas de miracle, mais présentez-nous un projet qui nous rassure.

En votant ce budget, malgré ses lacunes et ses insuffisances...

**M. Jacques Jouve.** Alors, ne le votez pas !

**M. Maurice Arreckx.** ... je veux, monsieur le secrétaire d'Etat, vous manifester ma confiance.

Je sais bien, monsieur Jouve, que vous ne votez jamais rien.

**M. Pierre Mauger.** Lui et ses collègues repoussent tout !

**M. Maurice Arreckx.** Mon intervention a surtout pour but, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous apporter notre soutien et de vous encourager à réclamer et à obtenir ces moyens nouveaux et nécessaires qui vous permettront de sauvegarder ce service public essentiel à la vie de la nation, et de conserver aux PTT une réputation méritée qui fait honneur à ceux qui y travaillent et à notre pays.

Et je m'adresserai à mes collègues de l'opposition...

**M. le président.** Monsieur Arreckx, je vous demande de conclure car vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**M. Maurice Arreckx.** Je ne suis pas le seul, monsieur le président. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Arreckx. Je suis chargé — autant que faire se peut — de contenir les débats dans un temps déterminé. Je crois avoir fait preuve d'une impartialité dont vous avez bénéficié comme les autres. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. Maurice Arreckx.** Je vous en remercie, monsieur le président. Je n'ai d'ailleurs jamais prétendu le contraire et je rends hommage à votre impartialité.

**M. le président.** Veuillez donc conclure, monsieur Arreckx.

**M. Maurice Arreckx.** Je n'ai jamais, quant à moi, vu d'opposants qui votaient le budget. Or, dans le Var, j'ai toujours voté le budget départemental présenté au conseil général par les socialistes qui y sont majoritaires ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Pierre Mauger.** C'est cela, le civisme !

**M. Christian Nucci.** C'est la preuve que ce budget départemental est bon !

**M. Gilbert Faure.** Dans la région Midi-Pyrénées, la minorité siège dans les bureaux des conseils généraux, ce qui n'est pas le cas ailleurs !

**M. le président.** La parole est à M. Miossec.

**M. Charles Miossec.** Le budget des postes et télécommunications est un budget sérieux, équilibré, et même rassurant. Avec près de 15 p. 100 d'augmentation, il atteint 81 milliards de francs et, selon vos propres termes, monsieur le secrétaire d'Etat, il sera à nouveau le premier budget civil de l'Etat.

**M. Jacques Jouve.** Non, le deuxième !

**M. Charles Miossec.** Il offre une répartition harmonieuse entre les crédits destinés à la modernisation des télécommunications et ceux qui doivent servir à l'épanouissement de la poste.

Je note que vous consentez un effort pour les crédits sociaux en faveur des personnels. Je me réjouis aussi de voir que vous entendez participer à l'effort de résorption du chômage, que vous voulez mettre fin à l'impasse de l'auxiliarat et assurer une meilleure présence des PTT en milieu rural.

On peut donc être satisfait. On ne peut cependant dissimuler les difficultés de plus en plus nombreuses et les défaillances de plus en plus visibles du service public. Les rapporteurs et les différents intervenants ont mis l'accent sur nombre de points sur lesquels je ne reviendrai pas.

Comme élu de l'Ouest, je suis inquiet et impatient.

Un effort important a été effectué pour l'équipement téléphonique de la Bretagne. Cet effort particulier avait pour but de rattraper un retard considérable et de permettre le désenclavement de la région. Je dirais même qu'avec la modernisation de son réseau routier, c'était le préalable à tout décollage économique. Jusqu'en 1975-1976, cet effort a été réalisé et une partie du retard a été comblée : ainsi la Bretagne a été l'une des toutes premières régions de France à être équipée entièrement en automatique.

Mais, après avoir rattrapé ce retard, il est nécessaire d'assurer maintenant le développement économique et industriel de la région, de la mettre au moins à égalité de chances avec les autres régions de France. Car aujourd'hui qui parle encore de la priorité de l'Ouest pour l'équipement téléphonique, pour les infrastructures routières, pour l'aménagement du territoire ? Plus personne. On a le sentiment qu'après s'être donné bonne conscience, les pouvoirs publics estiment avoir accompli leur mission.

Or en Bretagne, comme ailleurs, les choses évoluent, et à la fin de 1977 les demandes de raccordement en instance avaient augmenté de 23 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il est vrai que nous avons bénéficié d'équipements, mais ils ne correspondent pas aux besoins réels de la Bretagne.

Où les délais d'attente sont-ils de 30 à 34 mois pour l'installation d'un poste téléphonique ? Où des personnes prioritaires doivent-elles attendre deux ans et plus leur raccordement ? Où voit-on des membres des professions médicales ou paramédicales contraints d'utiliser la cabine publique à quelques centaines de mètres de leur domicile pour enregistrer des rendez-vous ? Est-il admissible qu'un pilote au port de Brest, appelé de jour comme de nuit pour son travail, s'en remette à la bonne volonté d'un voisin pour répondre aux appels ?

Telle est pourtant la situation dans des villes comme Lesneven, Landivisiau, Plougastel-Daoulas.

Je vous ai fait part de nos inquiétudes le 17 juillet. Vous m'avez répondu le 10 novembre, et je vous en remercie. Malheureusement, votre réponse ne me satisfait pas entièrement.

Que penser des promesses du Président de la République d'assurer l'installation prioritaire du téléphone aux personnes âgées, ou des vôtres, monsieur le secrétaire d'Etat, selon lesquelles un délai de trois mois sera la règle en 1982 pour un raccordement téléphonique ? Elles ne sont plus crédibles.

Si le sort économique d'une région n'était pas en jeu, il serait possible de plaisanter. Mais c'est l'avenir qui est en train de se construire. Nous n'avons pas le droit de l'oublier.

Cela me conduit à vous faire part de mes préoccupations quant à l'électronisation des télécommunications en Bretagne. Nous craignons que la substitution de l'électronique à l'électromécanique n'entraîne une diminution du nombre des emplois.

Le récent incendie des locaux des constructions téléphoniques de Bretagne, à Pont-de-Buis, a réactivé encore ce souci, s'il en était besoin.

Lors de sa dernière session du mois de septembre, le conseil régional de Bretagne avait souhaité que soit confirmée la vocation électronique de la région. Il faut y maintenir et y augmenter les emplois dans les laboratoires de recherche et favoriser la reconversion des usines actuelles des télécommunications électromécaniques en usines électroniques. Il faut encourager les techniques de pointe voisines des télécommunications et sur le point d'être industrialisées afin de les confier de préférence aux usines bretonnes.

Une aide devrait être accordée pour le redémarrage de l'usine de constructions téléphoniques de Bretagne, à Pont-de-Buis, qui conditionne l'emploi à l'usine jumelle de Douarnenez. Vous avez d'ailleurs été saisi directement de ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat.

La Bretagne ne peut plus se satisfaire de promesses. Il nous faut l'assurance formelle que son désenclavement reste une priorité : il est en effet une condition essentielle de sa survie économique. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560 (rapport n° 570 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (suite) :

(Annexe n° 49. — M. Pierre Ribes, rapporteur spécial ; avis n° 575, tome XXII, de M. Robert Wagner, au nom de la commission de la production et des échanges.)

JEUNESSE ET SPORTS :

(Annexe n° 25. — M. Bernard Marie, rapporteur spécial ; avis n° 571, tome XI, de M. Robert Héraud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

TOURISME :

(Annexe n° 26. — M. Philippe Madrelle, rapporteur spécial ; avis n° 575, tome XII, de M. Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JACQUES RAYMOND TEMIN.